

Remerciements

Mes remerciements s'adressent tout d'abord à monsieur Pierre-Yves Duchemin qui a bien voulu encadrer ce travail et m'a fait bénéficier de ses conseils judicieux et de ses relectures attentives.

Je tiens également à remercier chaleureusement, dans l'ordre des rencontres, madame Anne Meyer, responsable du département de la Documentation régionale Lyon et Rhône-Alpes et monsieur Yves Jocteur-Montrozier, responsable du fonds ancien de la Bibliothèque municipale de Lyon, monsieur Thierry Devynck, conservateur chargé des affiches à la Bibliothèque Forney, madame Anne-Marie Sauvage, responsable des affiches au département des Estampes et de la photographie de la Bibliothèque nationale de France et madame Anne-Catherine Marin, directrice des Archives municipales de Lyon.

Merci également à madame Virginie Clément, assistante de conservation à la section Arts graphiques des Silos, Maison du livre et de l'affiche de Chaumont, madame Agathe Sanjuan, responsable du fonds Roger Planchon du département des Arts du Spectacle de la BnF, madame Véronique Roy, responsable du fonds d'affiches au Musée d'Histoire contemporaine qui ont accepté de répondre à mes questions par messagerie ou téléphone.

Je remercie les personnels de la Bibliothèque municipale de Lyon qui m'ont apporté leur aide et tout particulièrement madame Monique Hulvey pour ses lumières sur l'EAD, madame Marie-Jo Malley pour l'établissement des autorités, monsieur Jean-Luc Bouchier, photographe chargé de la numérisation et madame Monique Massonnat du service de la comptabilité.

Enfin, un merci tout particulier à monsieur Olivier Siffrin, chef du service de la conservation et des entrées du département Littérature et Art de la BnF, et à madame Ségolène Blettner, son adjointe.

Résumé :

Les affiches sont des documents présentant des contraintes de traitement spécifiques. Néanmoins, les bibliothèques, comme la bibliothèque municipale de Lyon, ont aujourd'hui à cœur de valoriser ces fonds riches et souvent méconnus.

Descripteurs :

Affiches – Conservation et restauration

Bibliothèques – Fonds spéciaux -- Catalogage

Traitement d'images – Techniques numériques

Description archivistique encodée

Expositions en bibliothèques – Lyon (Rhône)

Toute reproduction sans accord express de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Abstract :

Posters are a type of document to which specific obligations apply. Nevertheless, libraries, like the Lyons' public Library, aim to develop these rich, often unknown collections.

Keywords :

Posters – Conservation and restoration

Encoded Archival Description (Document type definition)

Library exhibits – Lyon (Rhône)

Cataloging of special collections in libraries

Image processing – Digital techniques

Sommaire

INTRODUCTION.....	8
PARTIE 1 : LES AFFICHES EN BIBLIOTHÈQUE.....	10
1. QU'EST-CE QU'UNE AFFICHE ? PROPOSITION DE DÉFINITION.....	10
2. L’AFFICHE AU FIL DES SIÈCLES	11
2.1. <i>Un moyen de communication ancien.....</i>	<i>11</i>
2.2. <i>Typologie des affiches.....</i>	<i>13</i>
2.2.1. L’affiche commerciale.....	13
2.2.2. L’affiche de propagande.....	14
2.2.3. L’affiche culturelle.....	14
2.2.4. Un mélange des genres.....	15
2.3. <i>Un document éphémère par excellence.....</i>	<i>15</i>
3. PLACE DE L’AFFICHE EN BIBLIOTHÈQUE.....	16
3.1. <i>Les affiches de la Bibliothèque municipale de la Part-Dieu.....</i>	<i>16</i>
3.1.1. Les affiches entrées par dépôt légal : importance d’un tri préalable.	17
3.1.2. La nécessité de centraliser les affiches concernant la région Rhône-Alpes.....	18
3.1.3. Les affiches du fonds ancien.....	19
3.2. <i>Diverses collections d’affiches en bibliothèque.....</i>	<i>20</i>
3.2.1. Le département des Estampes et de la photographie à la Bibliothèque nationale de France.....	20
3.2.2. La bibliothèque Forney.....	21
3.2.3. La maison du livre et de l’affiche de Chaumont.....	22
3.2.4. Un premier bilan.....	23
3.3. <i>Les affiches en dehors des bibliothèques.....</i>	<i>23</i>
3.3.1. Les affiches conservées aux Archives municipales de Lyon.....	23
3.3.2. Les affiches du Musée d’Histoire contemporaine.....	25
3.3.3. Des pistes à explorer.....	26
PARTIE 2 : LE TRAITEMENT DES AFFICHES À LA BML.....	27

1. LE CHANTIER D'ENCODAGE EAD DES ÉPHÉMÈRES DE LA DOCUMENTATION RÉGIONALE...	27
<i>1.1. Qu'est-ce que l'EAD ?</i>	27
1.1.1. Généralités	27
1.1.2. La structure du document EAD	29
1.1.3. Finalités de l'EAD	30
<i>1.2. Les inventaires déjà réalisés</i>	31
1.2.1. Différents inventaires à travers la bibliothèque	32
1.2.2. Les éphémères de la Documentation régionale	33
<i>1.3. Intérêts de l'EAD pour le traitement des affiches</i>	34
2. TRAVAUX PRÉPARATOIRES	35
<i>2.1. Nécessité d'un plan de classement</i>	35
<i>2.2. Une harmonisation nécessaire</i>	36
3. L'ENCODAGE DES AFFICHES ÉLECTORALES	37
<i>3.1. Les difficultés rencontrées</i>	37
3.1.1. Choix de la granularité et cote	37
3.1.2. Indexation et description	39
3.1.3. Moteur de recherche	41
<i>3.2. Un fonds ouvert</i>	42
4. QUESTIONS DE CONSERVATION	43
<i>4.1. Projets à court et moyen termes</i>	45
<i>4.2. Projets à long terme</i>	46
<i>4.3. Des écueils à éviter</i>	48
PARTIE 3 : LA VALORISATION DES AFFICHES	50
1. LA NUMÉRISATION	50
<i>1.1. Préservation et valorisation : des exemples en bibliothèque</i>	51
1.1.1. A Lyon	52
1.1.2. ... et ailleurs	54
<i>1.2. Les limites fixées par le droit d'auteur</i>	55
1.2.1. Les textes de loi	55
1.2.2. Le paradoxe des affiches électorales	57
1.2.2.1. Le droit à l'image	57
1.2.2.2. Les notions d'œuvre orpheline et d'œuvre anonyme	57

<i>1.3. Les techniques de numérisation.....</i>	<i>59</i>
1.3.1. Des appareils, des logiciels et des hommes.....	59
1.3.1.1. Les avantages et inconvénients du mode image.....	59
1.3.1.2. Les avantages et inconvénients du mode texte.....	61
1.3.2. Les métadonnées.....	62
1.3.2.1. Les métadonnées descriptives.....	62
1.3.2.2. Les métadonnées administratives.....	64
1.3.2.3. Les métadonnées de structure.....	64
2. PISTES POUR UNE MISE EN VALEUR DES AFFICHES ÉLECTORALES.....	65
2.1. <i>Une exposition physique.....</i>	<i>65</i>
2.1.1. Une exposition autour d'un thème.....	65
2.1.1.1. Mémoire politique lyonnaise.....	66
2.1.1.2. Historique de l'affiche politique.....	66
2.1.1.3. Les années 1940 à Lyon.....	66
2.1.2. Les conditions d'exposition.....	67
2.2. <i>Une exposition virtuelle.....</i>	<i>68</i>
2.2.1. Les difficultés à prévoir.....	68
2.2.2. Une consultation en interne.....	69
2.3. <i>Une exposition sur support.....</i>	<i>70</i>
2.3.1. Un CD-Rom.....	70
2.3.2. Une publication papier.....	71
2.4. <i>Sensibiliser à l'importance du dépôt légal par le biais des affiches.....</i>	<i>71</i>
CONCLUSION.....	73
BIBLIOGRAPHIE.....	75
1. HISTORIQUE DE L'AFFICHE.....	75
2. TRAITEMENT DE L'AFFICHE.....	76
2.1. <i>Traitement intellectuel.....</i>	<i>76</i>
2.2. <i>Traitement physique.....</i>	<i>77</i>
3. VALORISATION DE L'AFFICHE.....	79
4. QUELQUES SITES DE RÉFÉRENCE.....	80
TABLE DES ANNEXES.....	82

Introduction

L'affiche appartient à la catégorie de documents que les bibliothécaires ont assez joliment nommé les « éphémères ». En effet, imprimée pour une occasion précise, qu'il s'agisse d'une campagne publicitaire, politique ou autre, l'affiche est destinée à interpeller ou à séduire, mais a dans tous les cas une durée de vie réduite.

On pourrait donc voir un relatif paradoxe pour les bibliothèques à conserver ce type de document dont la destinée était de disparaître sitôt son actualité dépassée. Toutefois, et c'est un fait, les affiches sont soumises au dépôt légal et viennent à ce titre enrichir les collections des bibliothèques. Depuis quelques années, le regard porté par les professionnels sur les affiches contemporaines a de surcroît changé ; longtemps négligées, considérées comme des documents sans grande valeur, d'une nature et d'un format se prêtant mal à la conservation, elles sont devenues au fil des années l'objet de soins dont seules les affiches anciennes pouvaient jusqu'alors se targuer. Preuve de cet intérêt, la Maison du Livre et de l'affiche à Chaumont est devenue en 2000 un pôle associé de la Bibliothèque nationale de France pour le signalement des collections d'affiches contemporaines.

La Bibliothèque municipale de Lyon, qui possède par ailleurs une riche collection d'affiches signées des plus grands noms, a choisi de mettre en valeur les affiches entrées par dépôt légal imprimeur depuis 1943. Le département de la Documentation régionale dont la double mission est de constituer, valoriser et préserver la documentation la plus pertinente sur Lyon et sa région, tout en s'ouvrant à un public plus large, a commencé en 2005 à traiter les documents éphémères entrés par dépôt légal, à l'exception des affiches.

Ce mémoire propose donc, à partir de l'exemple des affiches électorales, d'étudier les spécificités propres à l'affiche pour envisager les modes de traitement, tant physiques qu'intellectuels, qu'on pourrait leur appliquer. Si l'on considère que le catalogage des affiches constitue déjà une valorisation, il est

néanmoins nécessaire d'envisager d'autres pistes pour faire connaître ces fonds, sans pour autant perdre de vue les droits qui les protègent.

Partie 1 : Les affiches en bibliothèque

1. Qu'est-ce qu'une affiche ? Proposition de définition

Le Littré donne de l'affiche la définition suivante : « *Feuille imprimée ou manuscrite que l'on applique sur les murs pour donner connaissance au public de quelque chose.*¹ ». Le Trésor de la langue française en donne une définition un peu plus précise : « *Écrit, généralement imprimé, servant à donner à un large public une information de nature officielle ou publicitaire.*² ». Le terme qui, historiquement, a précédé affiche est celui de placard dont le Littré ne donne pas moins de quatre définitions. Une de celles-ci nous apprend que le placard est un « *écrit ou imprimé affiché dans les places et les rues pour donner un avis public*³ ».

Quant au terme d'estampe auquel est souvent associé celui d'affiche, selon le Trésor de la langue française, il désigne « *toute espèce d'image obtenue par un procédé d'impression*⁴ », tandis que le Littré précise que « *[...] c'est le mot propre pour désigner l'image, l'espèce de tableau que l'on obtient par le moyen de la gravure, en taille-douce*⁵. »

À la lecture de ces quelques définitions, on constate que contrairement à l'œuvre picturale à laquelle s'apparente l'estampe, l'affiche a un caractère avant tout informatif. Comme le rappelle Marc Thivolet dans l'article qu'il a consacré à l'affiche dans l'*Encyclopaedia Universalis*⁶, l'affiche moderne a créé un malentendu sur son rôle exact, qui est essentiellement de promouvoir, parce qu'elle a été souvent l'œuvre d'artistes. Mais c'est aussi grâce aux rapports qu'elle entretient avec l'œuvre d'art que l'affiche est devenue un objet muséographique, sélectionnée, selon lui, sur des critères qui ne sont pas les siens. En effet, Marc Thivolet précise que « *[l'affiche] est détournée du rôle qu'elle tenait pour*

¹ In Paul-Emile LITTRÉ. *Dictionnaire de la langue française*. (Paris : 1994)

² In *Trésor de la langue française : dictionnaire de la langue au XIXème et XXème siècles*. (Paris : éd. du Centre national de la recherche scientifique, 1980)

³ Op.cit. note 1

⁴ Op. cit. note 2

⁵ Op. cit. note 1

⁶ Article « Affiche » de Marc Thivolet in *Encyclopaedia Universalis* (Paris : Encyclopaedia Universalis, 1995)

s’inscrire dans la perspective d’une production artistique nationale ou en fonction de regroupements thématiques, alors que ses objectifs sont soit socio-économiques, soit idéologiques⁷. » Objet du quotidien, média populaire qui s’adresse à l’ensemble des consommateurs, mais parfois considérée comme œuvre d’art, l’affiche a un statut qui, on le voit, n’est pas si simple qu’il n’y paraît.

2. L’affiche au fil des siècles

« Bien que le déluge n’ait pas été annoncé par voie d’affiches pour ménager la surprise, l’affiche a toujours dû exister. »⁸

L’histoire de l’affiche est intimement liée à celle de l’écrit, mais aussi à celle de l’imprimerie dont elle a été un des premiers produits, et par la suite à celle des arts. Média populaire, l’affiche peut servir le commerce, la culture ou la propagande. Elle est un vecteur de communication efficace et économique.

2.1. Un moyen de communication ancien

Certains historiens font remonter les origines de l’affiche aux tables de pierre gravées des Grecs de l’Antiquité⁹, puis aux « albums » des Romains, ces murs blanchis à la chaux, partagés en rectangles égaux, que l’on trouvait aux carrefours et sur les places publiques et qui étaient destinés à l’« affichage » public.

Il est difficile de dater l’apparition de l’affiche en tant qu’objet, mais la découverte d’une feuille manuscrite de caractère religieux dans les Archives du Cantal montre que cette apparition a peut-être été largement antérieure à celle de l’imprimerie. La pièce, datée de 1454, comporte un texte qui autorise les choristes à pratiquer la quête dans les limites du diocèse de Saint-Flour et une image de la Vierge de la Miséricorde. La première affiche, en tant qu’objet de série, est celle de William Carton composée en 1477 pour vanter les bienfaits des eaux de Salisbury ; toute en caractères d’imprimerie, elle est longtemps restée le prototype de l’affiche courante.

⁷ Id.

⁸ MOURLOT, Fernand. *Affiches originales des maîtres de l’école de Paris* (S. 1 : André Sauret, 1959)

⁹ LO DUCA, Georges. *L’affiche* (Paris : Que sais-je ? n°153, 1969)

Toutefois, la carrière de l’affiche, telle que nous la connaissons aujourd’hui, ne débute réellement en France qu’en 1539 avec un décret de François Ier. « *[Les ordonnances], après avoir été publiées à son de trompe et cri public, seront attachées à un tableau, écrites sur des parchemins en grosses lettres dans les seize quartiers de Paris, les faubourgs et les lieux les plus éminents, afin qu’elles soient connues et entendues de chacun.* »¹⁰. Le droit d’afficher n’appartient alors qu’au juge ou au prévôt à Paris. À partir de 1669, les lieutenants de police peuvent délivrer l’autorisation d’afficher aux particuliers, dans le même temps, seuls les billets d’enterrement et de mariage peuvent être imprimés sans permission. Les premières affiches proprement dites sont le monopole des pouvoirs : État et Église. Il faut attendre 1789 et la Révolution Française pour que se développent les domaines de la communication, notamment celui de l’affichage. Cohabitent alors deux types d’affiches ; les unes, officielles et typographiques, sortant de l’Imprimerie Royale et les autres, illustrées de bonnets phrygiens et de feuilles de chênes encadrant des formules révolutionnaires, imprimées en couleur selon la technique utilisée pour le papier peint. La loi Le Chapelier du 28 juillet 1791 stipule néanmoins que les impressions noir sur blanc sont réservées à la publicité officielle.

La technique de la lithographie devient exploitable dès les années 1820 et donne une large impulsion à l’affiche qui se pare alors volontiers de couleur et dont le format s’agrandit, mais c’est le début de la mécanisation et de l’organisation de la production dans les années 1880 qui consacre l’affiche comme media privilégié, ce qu’elle restera jusqu’à la première Guerre mondiale. La seconde Guerre mondiale met un coup d’arrêt à cet élan ; sous l’Occupation, l’affiche disparaît, tandis que la publicité est remplacée par la propagande et que les lois du gouvernement de Vichy contrôlent et réduisent l’affichage. Si, au XIXème siècle, l’histoire de l’affiche est restée très liée à celle de la peinture, le mouvement s’est inversé au cours du XXème siècle et l’affiche, suivant sa propre voie, a fini par influencer la peinture. Nombre de peintres de renom, comme

¹⁰ Cité dans **BARGIEL-HARRY, Réjane, ZAGRODZKI, Charles.** *Le livre de l’affiche.* Paris : Ed. Alternatives, 1985

Braque, Chagall, Dufy, Léger, Matisse, Miró ou Picasso, se sont essayés à l’affiche, le plus souvent pour annoncer leurs propres expositions¹¹.

Notons que le phénomène de ce que l’on a appelé l’affichomanie se développe des années 1860 environ aux premières années du XXème siècle ; cette mode qui est retombée aussi vite qu’elle était apparue est néanmoins à l’origine de plusieurs fonds légués par la suite à des bibliothèques¹².

2.2. Typologie des affiches

Dans son ouvrage consacré à l’affiche en France, Alain Weill¹³ rappelle que sous l’Ancien Régime, seuls deux types d’affiches existaient : les affiches officielles émanant du pouvoir royal (les lois, par exemple) ou de l’Église et les affiches privées, soumises à autorisation, comme on a déjà pu l’évoquer. Ce deuxième type d’affiches représentait pour l’essentiel des thèses historiées ou à images qui sont les ancêtres des affiches artistiques, des affiches de spectacles et des affiches commerciales.

Ces catégories se sont maintenues au fil des siècles et l’on note une permanence des affiches commerciales, de propagande et culturelles, selon la typologie définie par Françoise Enel¹⁴.

2.2.1. L’affiche commerciale

Il s’agit sans doute du type d’affiche encore le plus répandu actuellement. Elle prend la forme de vastes placards composés d’une image, dessin ou photographie, le plus souvent colorée, et d’un texte bref.

Plusieurs grands noms de l’affiche, comme Cassandre¹⁵, Savignac, Villemot, Guy Georget ou Morvan, par exemple, sont associés à cette catégorie et lui ont donné ses lettres d’or. La bibliothèque Forney à Paris, ainsi que le Musée de la Publicité, disposent de vastes collections.

¹¹ Ibid. note 3

¹² On peut citer par exemple Gustave Dutailly dont le legs se trouve à la médiathèque de Chaumont ou le mystérieux monsieur Legendre, à la bibliothèque municipale de Lyon

¹³ In WEILL, Alain. *L’affiche française*. (Paris : Que sais-je ? n° 153 bis, 1982)

¹⁴ In ENEL, Françoise. *L’affiche : fonctions, langage et rhétorique*. (Tours : Mame, collection Medium, 1971)

¹⁵ A.M. Cassandre fait d’ailleurs l’objet d’une exposition à la BnF du 20 septembre au 04 décembre 2005, site Richelieu. On peut consulter le site de la BnF : http://www.bnf.fr/pages/zNavigat/frame/cultpubl.htm?ancree=portail_expo.htm [consulté le 18-10-2005]

2.2.2. L’affiche de propagande

L’affiche politique et l’affiche d’intérêt public entrent dans cette catégorie. L’affiche de propagande transmet un message lié aux événements importants de la vie politique d’un pays entre un organisme (qu’il s’agisse de l’État, d’un parti politique, d’une ligue, etc.) et le public. Ses composantes de base sont une image caractérisée par sa puissance de choc et un texte ou un slogan percutant, facilement mémorisable¹⁶. Contrairement à l’affiche commerciale ou à l’affiche culturelle, l’affiche de propagande est plus souvent une affiche de texte. L’illustration qu’on pouvait trouver jusqu’à la première moitié du XX^e siècle cède le pas par la suite au mieux à une photographie du candidat en ce qui concerne les affiches électorales. En France, on peut toutefois noter un retour à l’illustration lors des événements de Mai 68. Les noms associés à l’affiche de propagande restent néanmoins associés à la seconde Guerre mondiale, on peut citer Paul Colin, Jean Carlu ou Raymond Gid¹⁷. Le département des Estampes et celui des Recueils à la Bibliothèque nationale de France, ainsi que le Musée d’Histoire contemporaine et les Archives nationales¹⁸, détiennent de riches collections.

2.2.3. L’affiche culturelle

Selon Françoise Enel, l’affiche culturelle serait « *une affiche généralement de micro-milieu où la fonction d’information passerait avant la fonction économique pure et où la dimension esthétique l’emporterait sur les autres considérations sans les éliminer* »¹⁹.

L’affiche culturelle prend diverses formes : affiches illustrées, qui ont fait la renommée de Jules Chéret²⁰, Alphonse Mucha, Théophile Steinlen ou Henri de Toulouse-Lautrec, ou affiches de texte, pour les programmes de théâtre et de concerts, notamment. Ces affiches trouvent leur place dans les collections de la BnF (département des Arts du spectacle, notamment, et Bibliothèque - Musée de

¹⁶ Concernant les différents procédés verbaux et les techniques de persuasion utilisés en matière d’affiches de propagande, on pourra consulter avec profit Clyde Miller, *The process of persuasion*, d’autant que ces techniques semblent également s’appliquer aux affiches commerciales.

¹⁷ On pourrait également citer l’emblématique illustrateur Willette, candidat antisémite lors des élections de 1899, et dont l’affiche a été récupérée par la propagande nazie

¹⁸ Dans son ouvrage *L’affiche : miroir de l’histoire, miroir de la vie*, Max Gallo rappelle que les Archives nationales conservent sous la cote F41 285 quelques dossiers de dessinateurs auxquels le gouvernement de Vichy passait régulièrement commande.

¹⁹ Op. cit. note 14

²⁰ Jules Chéret est considéré comme le père de l’affiche moderne en France. Marc Thivolet rappelle qu’avec son affiche pour le bal Valentino en 1869, l’image et la lettre procèdent pour la première fois du même élan, permettant une lecture rapide qui autorise une simultanéité de la perception.

l'Opéra), également à la Maison du livre et de l'affiche de Chaumont, mais de bien d'autres bibliothèques en France dont les collections sont moins connues, car moins mises en valeur.

2.2.4. Un mélange des genres

Il faut toutefois constater que le XX^{ème} siècle finissant a initié un mélange des genres en mixant des éléments de chaque type d'affiche, notamment à des fins commerciales. Avant cela, John Barnicoat distingue, dans son Histoire concise de l'affiche²¹, deux phases pour l'histoire de l'affiche dite idéologique ; la première de 1870 à 1919, où les affiches concernant la guerre sont traitées en termes de publicité commerciale, et la seconde, après 1919, où apparaissent les premières affiches réellement politiques.

La dimension artistique a, quant à elle, débordé le cadre de l'affiche culturelle pour se préoccuper également des domaines commerciaux et politiques.

L'intérêt pour le collectionneur, l'amateur ou le bibliothécaire est donc multiple, comme le rappelle Maurice Rickards : *“ For the collector, the poster provides interest at a number of levels : it may be viewed as a manifestation of popular aesthetics, as social history evidence, as an epitome of a particular period, as a conspectus of the development of printing technology, or as a mixture of all of these²². ”*

2.3. Un document éphémère par excellence

« Qu'est-ce que l'éphémère ? Une idée charmante. Mais aussi une catégorie de l'imprimé, catégorie légère qui vit dans l'imprévisibilité des jours. Une petite frivolité rétive au classement²³. »

Dans l'éditorial de la Revue de la Bibliothèque nationale de France consacrée à l'éphémère, Valérie Tesnières et Nicolas Petit rappellent que *« pendant la Révolution Française déjà, un administrateur et homme de sciences comme Noyseau d'Ormesson encourageait avec Van Praet, la collecte des feuilles d'opinion d'un jour ou de quelques mois, vouées à disparaître sans la vigilance*

²¹ In **BARNICOAT, John**. *Histoire concise de l'affiche*. (Paris : Hachette, 1972)

²² Article « Poster » in *The encyclopedia of ephemera*. (London : the British Library, 2000)

²³ Thierry Grillet in *Revue de la Bibliothèque nationale de France*, n°10, « L'éphémère », 2002

*des bibliothécaires [...]. Brochures, tracts et affiches [sont considérés] comme un matériau historique à part entière, complétant et éclairant les archives et la production imprimée habituelle réunie par ailleurs.*²⁴». C'est assez dire que la collecte et la conservation des affiches n'est pas un sujet nouveau en bibliothèque. On peut toutefois noter depuis plusieurs décennies un goût plus prononcé pour les affiches illustrées au détriment des affiches ne comportant que du texte, alors que ces dernières sont précisément une source d'information précieuse, notamment en ce qui concerne le domaine de la politique. Dans leur ouvrage datant de 1951, *Sociologie électorale : esquisse d'un bilan, guide de recherche*, F. Goguel et G. Dupreux, les deux auteurs, qualifient d'ailleurs les affiches électorales de « *document des plus précieux permettant de suivre les principaux incidents d'une campagne électorale*²⁵ ».

L'ambiguïté de l'affiche tient tout entière dans son caractère éphémère. En effet, comme le rappelle Laure Beaumont-Maillet, directrice du Département des Estampes et de la photographie à la Bibliothèque nationale de France, dans la revue de la BnF consacrée à l'éphémère, « *[l'affiche est] doublement éphémère, par le caractère transitoire de l'évènement ou l'objet qu'elle est chargée d'évoquer et par la brièveté de son exposition*²⁶ ». Les affiches ne sont pas créées pour durer, mais elles sont néanmoins une source non négligeable d'informations en tout genre et une sorte d'instantané d'une époque et ont donc, par là-même, vocation à être conservées.

3. Place de l'affiche en bibliothèque

3.1. Les affiches de la Bibliothèque municipale de la Part-Dieu

Titulaire du dépôt légal imprimeur pour la région Rhône-Alpes, la BM de Lyon reçoit chaque année un certain nombre d'affiches²⁷ et ce depuis 1943. Les affiches antérieures à cette date sont conservées dans le fonds ancien, les plus récentes

²⁴ id.

²⁵ Cité dans René Gandilhon. *Classement, catalogage et conservation des affiches* (Châlons-sur-Marne, Archives de la Marne, 1953)

²⁶ Op. cit. note 7

²⁷ Les chiffres pour 2004 fournis à la BnF mentionnent 144 affiches.

n'ont subi aucun traitement depuis leur arrivée, elles ont pour les années 1950 à 1980, au mieux, simplement été mises en boîtes.

L'intérêt pour la bibliothèque est désormais de faire connaître ce fonds riche de plusieurs milliers de documents qui fait l'objet d'une collecte volontaire quand le dépôt légal n'est pas assuré.

La loi du 21 juin 1943, confirmée en 1944, engage une politique de décentralisation culturelle en habilitant dix-neuf grandes bibliothèques municipales de province, dont celle de Lyon, à recevoir le dépôt des imprimeurs. Depuis cette date, la BM de Lyon reçoit donc deux exemplaires de tout ce qui est imprimé en Rhône-Alpes, à l'exception des réimpressions, des ouvrages tirés à moins de trois cent exemplaires et des estampes tirées à moins de deux cent exemplaires dont un seul exemplaire est déposé²⁸.

Les affiches arrivent le plus souvent en un seul exemplaire. Faute de temps et de personnel disponible, elles n'ont pas été traitées et représentent néanmoins un fonds que la BM souhaiterait aujourd'hui valoriser.

Le fonds est particulièrement disparate mais recouvre les catégories définies par Françoise Enel.

3.1.1. Les affiches entrées par dépôt légal : importance d'un tri préalable

Pendant des décennies, comme dans beaucoup de bibliothèques, les affiches n'ont pas été la priorité à la bibliothèque de Lyon. À l'exception des trésors du fonds ancien, les affiches n'ont pas été cotées et n'ont pas fait l'objet d'une attention particulière en matière de conservation. À mon arrivée en septembre, j'ai découvert une soixantaine de boîtes dans lesquelles étaient rangées des affiches en fonction de différents thèmes : divertissements, politique, enseignement, affiches officielles, etc. Les affiches étaient de surcroît réparties par tranches d'années.

²⁸ In **Bibliothèque municipale de Lyon**. *Guide du dépôt légal*, 1999. On peut également consulter les pages consacrées au dépôt légal sur le site de la Bibliothèque nationale de France à l'adresse suivante : <http://www.bnf.fr/pages/zNavigat/frame/infopro.htm> [consulté le 11-12-2005]

Avant même le début du stage, il avait été convenu avec Anne Meyer que le tri et l'encodage ne porteraient que sur les affiches politiques pour la période de 1943 à la fin des années 1970. Néanmoins, il m'a fallu ouvrir et « feuilleter » un certain nombre de boîtes pour en vérifier le contenu ; si les affiches ayant trait aux divertissements étaient très mélangées et pouvaient se retrouver dans des boîtes où elles n'avaient pas leur place, les affiches politiques, en revanche, formaient un tout cohérent. Les douze boîtes, après un inventaire à la pièce, ont cependant dû être re-triées de façon à regrouper les affiches par années, types d'élection et zones géographiques. La difficulté principale a été d'ordre matériel : de formats divers, la plupart des affiches étaient pliées et le tri demande, non seulement beaucoup de précautions, mais également suffisamment de place pour faire des lots. Le dépôt légal ayant commencé pour la bibliothèque en 1943, je me suis également interrogée sur l'absence d'affiches entre cette date et 1955. Après avoir vérifié dans les registres papier au service du dépôt légal, j'ai découvert grâce aux cotes relevées une quinzaine de mètres linéaires d'affiches arrivées entre 1943 et 1978, pliées en quatre ou huit et emballées dans du papier *Kraft*. Environ cinq mètres linéaires sont consacrés aux affiches politiques, ce qui explique les manques dans les boîtes traitées. Cette découverte a été trop tardive pour intégrer ce nouveau gisement à l'inventaire, mais pourra néanmoins être exploitée par la suite.

3.1.2. La nécessité de centraliser les affiches concernant la région Rhône-Alpes

Durant le stage, j'ai été sollicitée par monsieur Yves Jocteur-Montrozier afin de l'aider à trier plusieurs centaines d'affiches conservées sans raison dans les silos du fonds ancien dont il est responsable. Cette dispersion peut s'expliquer par le nombre de mouvements de collections que la bibliothèque a connu depuis presque trois décennies. Plusieurs centaines d'affiches, jusqu'alors conservées dans les meubles à plans et le plus souvent en parfait état, ont ainsi regagné le magasin du dépôt légal. Certaines d'entre elles portaient d'ailleurs un numéro de

compostage. À cette masse s'ajoutent également les affiches des archives de la bibliothèque, affiches d'exposition essentiellement.

Une partie d'un don, le don Charondières²⁹, a également été intégrée au silo 12, puisqu'elle comportait environ 250 affiches de spectacles de théâtre donnés à Lyon et Villeurbanne dans les années 1950 à 1980. Ces affiches ont été dépliées, puis disposées dans les meubles à plat par théâtre ou compagnie et les tiroirs ont été étiquetés afin qu'on puisse les distinguer du reste du fonds.

Dans un souci de cohérence, il a donc été décidé de regrouper toutes les affiches concernant la région Rhône-Alpes dans le même magasin. Toutefois, il faut souligner que le problème de stockage, qui sera abordé plus loin, devient réellement crucial dans ce silo qui ne dispose que de deux meubles à plans³⁰, déjà pleins.

3.1.3. Les affiches du fonds ancien

Les affiches conservées au fonds ancien de la Bibliothèque municipale de Lyon sont, quant à elles, toutes stockées en meubles ou en boîtes. On dénombre 750 affiches françaises et étrangères illustrées datant de la fin du XIX^{ème} et du XX^{ème} siècles et environ 5 000 affiches politiques, administratives et électorales de la région Rhône-Alpes datant du XVI^{ème} au début du XX^{ème} siècles. Les affiches illustrées pour la plupart d'entre elles n'ont pas de trace de pliure, sont en excellent état ou ont été restaurées. Le silo dans lequel elles sont stockées est équipé d'un immense meuble à tiroirs pour les très grands formats, meuble fait sur mesure à la demande de la bibliothèque. Les affiches les plus endommagées et les plus remarquables ont été entoilées, pour une part, sur place, dans l'atelier de reliure et pour une autre part, par une société extérieure. On sait relativement peu de choses concernant M. Legendre³¹, donateur des 500 pièces du fonds, depuis enrichi. Il pourrait s'agir de Paul Legendre, imprimeur à Lyon dans les années 1900 et qui aurait donc pu faire un don en 1908. Cette collection a été mise en valeur grâce à la base de données consacrée aux affiches. Depuis 2001, l'ensemble

²⁹ Monsieur Charondières est un particulier qui a donné à la bibliothèque, en plus des affiches, des dossiers qu'il avait constitués sur les divers théâtres et troupes de théâtre de Lyon et son agglomération dans les années 1950 à 1970.

³⁰ Les deux meubles comptent chacun dix tiroirs et mesurent 135 x 95 x 71 cm. Ils contiennent à eux deux environ un millier d'affiches.

³¹ On pourra consulter sur ce point le mémoire d'étude pour l'obtention du DCB en 2003 de Jean-François Lutz, *Dons et legs à la Bibliothèque municipale de Lyon, 1850-1950*, disponible à l'adresse suivante : <http://www.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/lutz.pdf> [consulté le 15-11-2005]

des notices a été catalogué et les œuvres libres de droits ont été numérisées et mises à disposition sur le site Web de la bibliothèque.

Les affiches texte, quant elles, sont pour beaucoup conservées dans des portefeuilles de format in-folio. Leur état est donc moins bon, du fait des pliures. Dans l'immédiat, aucun projet de mise en valeur de ce fonds n'est envisagé.

3.2. Diverses collections d'affiches en bibliothèque³²

Afin d'étoffer la réflexion sur le traitement, tant physique qu'intellectuel, et la valorisation des affiches à la Bibliothèque municipale de Lyon, une visite (ou un échange de messages, quand une visite n'a pas été possible) aux bibliothèques spécialisées dans l'affiche semblait s'imposer. Mon choix s'est naturellement porté sur celles dont les collections sont réputées parmi les plus remarquables en France.

3.2.1. Le département des Estampes et de la photographie à la Bibliothèque nationale de France

Riche de plusieurs centaines de milliers d'affiches³³, le département des Estampes et de la photographie conserve également, contrairement à ce que son nom pourrait laisser croire, des affiches, des cartes postales et une imagerie variée arrivées par dépôt légal ou par dons. Ses registres remontent à 1684.

Les affiches conservées font toujours l'objet d'un catalogue papier, relativement bien maîtrisé par les lecteurs. Deux types de recherches sont possibles : par auteur ou par sujet, la recherche se faisant ensuite par pays et par année dans le fichier sujets. Tout à côté des fichiers se trouve un lecteur de microfiches que les lecteurs utilisent pour visionner les tirages des affiches joints à chaque notice. Une possibilité de reproduction en noir et blanc est donnée à partir du lecteur-reproducteur. Dans la plupart des cas, les lecteurs se contentent de cette solution et ne demandent pas à consulter l'affiche. Néanmoins, la possibilité existe pour les formats facilement manipulables (c'est-à-dire inférieurs ou égaux à 60 x 40 centimètres), en bon état et sur demande motivée du lecteur.

³² Cf Annexe n°1 : exemples de notices. On trouvera un exemple de notice tirée du catalogue de chacun des établissements cités.

³³ Le site de la BnF annonce sur son site un million d'affiches: http://www.bnf.fr/pages/zNavigat/frame/collections.htm?ancre=coll_est.htm [consulté le 02-10-2005]

Anne-Marie Sauvage, responsable du fonds d'affiches, insiste sur l'importance qu'il y a à permettre au lecteur de visionner l'affiche qui l'intéresse simultanément à sa notice.

Le prêt à des institutions pour des expositions est relativement fréquent puisque, environ 1 500 à 2 000 pièces sortent chaque année des magasins. Il convient toutefois de noter que ce chiffre concerne l'ensemble des documents conservés aux Estampes et pas uniquement les affiches. Le prêt est d'ailleurs l'occasion pour le département de demander aux établissements emprunteurs, en plus des garanties d'usage en matière de sécurité des collections, la prise en charge financière des éventuels travaux de restauration et d'encadrement. L'entoilage des affiches se fait par ailleurs sur place, dans les ateliers qui dépendent du département des Cartes et plans.

Comme le rappelle Anne-Marie Sauvage, la conservation des affiches reflète l'histoire du département des Estampes. Suivant leur format, les affiches sont conservées en boîtes en carton neutre ou en polypropylène, parfois réalisées sur mesure, fixées sur des feuilles montées sur onglets dans des albums à reliure mobile ou encore en tubes, pour les plus grands formats.

3.2.2. La bibliothèque Forney

Par l'importance de ses collections, la bibliothèque Forney se place parmi les bibliothèques qui font référence en France en matière d'affiches. Les 23 000 affiches qu'elle conserve sont pour l'essentiel des affiches dites commerciales, affiches publicitaires et affiches de tourisme. Ses collections sont en partie doublées par celles du Musée de la Publicité qui dépend de l'Union centrale des arts décoratifs (UCAD). Comme les autres bibliothèques municipales parisiennes, les catalogues de la bibliothèque Forney sont en cours d'informatisation, toutefois, ceux des fonds iconographiques devraient être les derniers à être accessibles.

Les affiches sont conservées dans des locaux du 11^{ème} arrondissement de Paris³⁴ et non dans les magasins situés dans l'Hôtel de Sens. Ce stockage à l'extérieur n'est pas véritablement problématique dans la mesure où très peu de lecteurs demandent

³⁴ Arrondissement qui a d'ailleurs été celui où a été inaugurée la bibliothèque en 1886, 12 rue Titon. Pour plus d'informations, on peut consulter le site de la mairie de Paris : http://www.paris.fr/portail/Culture/Portal.lut?page_id=465 [consulté le 28-10-2005]

à consulter les originaux. Comme son homologue du département des Estampes, le responsable du fonds d'affiches, Thierry Devynck, insiste sur la nécessité pour le public de pouvoir visualiser les affiches. En effet, la bibliothèque dispose d'un fichier papier pour les affiches avec une indexation sujet (le sujet de l'affiche qui peut être « cigarette », par exemple) et une indexation iconographique (l'illustration de l'affiche qui peut être, par exemple, « guitare » pour l'affiche dont le sujet est « cigarette ») ; les indexations, après avoir été créées librement, sont à présent réalisées à partir du répertoire RAMEAU. À chaque fiche est associée une diapositive que les lecteurs peuvent visualiser.

Les affiches sont pour la plupart d'entre elles entoilées et rangées dans des meubles à plans ou en tubes. Une partie des frais de restauration est d'ailleurs prise en charge par la Société des Amis de la bibliothèque Forney. Elles font l'objet de prêts à des collectivités publiques ou privées pour des expositions. Pour Thierry Devynck, c'est d'ailleurs une seconde vie pour l'affiche qui, par définition, est faite pour être vue, et de préférence à sa taille réelle.

3.2.3. La maison du livre et de l'affiche de Chaumont

La collection des Silos de Chaumont s'est construite autour d'un legs, celui que Gustave Dutailly a fait à la ville en 1905. Toutefois, c'est à la suite d'une expertise en 1982 qu'un immense chantier de restauration fut mis en route. Les 5 000 affiches avaient passé plusieurs décennies pliées en 2, 4, 6 ou 8, selon leur format, montées sur onglets dans des albums in-folio. La plupart d'entre elles ont été entoilées très finement, en papier Japon, ce qui, de l'avis de Virginie Clément, assistante de conservation à la section Arts graphiques des Silos, n'est peut-être pas le meilleur moyen de conservation préventive, en raison des capacités de résistance, chimique et physique, différentes entre les deux papiers, mais assure néanmoins le renforcement des affiches en vue de leur maniement et de leur encadrement éventuels.

Depuis 1990 se tient chaque année à Chaumont le Festival international de l’affiche et des arts graphiques et la bibliothèque reçoit à ce titre environ 2 000 nouvelles affiches par an. Les Silos sont d’ailleurs pôle associé de la Bibliothèque nationale de France pour l’affiche contemporaine. Seules les cent affiches jugées les meilleures sont exposées pendant deux mois dans la ville, mais toutes les affiches reçues viennent alimenter les collections de la bibliothèque. L’ensemble des affiches est catalogué au fur et à mesure en format Unimarc. Elles sont conservées dans des meubles à plans, des boîtes ou des tubes selon leur format.

3.2.4. Un premier bilan

En matière de conservation, les bibliothèques ont toutes les trois les mêmes difficultés qui tiennent à la fragilité de l’affiche et à son format. Les divers types de conditionnement se côtoient le plus souvent dans les magasins. Il est également évident que les bibliothèques font en fonction de leurs moyens et de la place dont elles disposent. Le traitement intellectuel, en revanche, est assez harmonieux au sein des bibliothèques.

3.3. Les affiches en dehors des bibliothèques

Dans le cadre d’une mise en commun d’informations entre les lieux de conservation des affiches, il m’a semblé intéressant d’élargir mes recherches au monde des archives et des musées, afin de comparer les pratiques, mais également les projets en cours ou à venir. Toutefois, compte tenu de la durée réduite du stage, j’ai choisi de ne traiter qu’un seul exemple à chaque fois qui n’est donc représentatif que de lui-même, mais peut néanmoins donner des pistes de réflexion.

3.3.1. Les affiches conservées aux Archives municipales de Lyon

Les affiches dans les centres d’Archives peuvent avoir deux statuts : public, lorsqu’il s’agit de dossiers versés par les administrations (ce qui équivaut à peu près au dépôt légal dans les bibliothèques), ou privé, lorsqu’il s’agit de dons

notamment. On distingue également deux modes d'arrivées : l'un par voie ordinaire, c'est-à-dire par versement ou affectation, et l'autre par voie extraordinaire et qui concerne « *les documents qui [sont remis aux Archives municipales] à titre onéreux ou gratuits, temporaire ou définitif*³⁵ ». Les Archives organisent leurs fonds suivant des séries thématiques auxquelles est associée une lettre ; ainsi, la série Fi accueille les documents figurés, dont les affiches. Des sous-séries permettent de distinguer les formats (2Fi : moyen format, 3Fi : grand format, 6Fi : petit format, etc.). Ce système a la particularité d'être à la fois une classification et une cotation. Les séries Fi étant des séries fermées, les documents postérieurs à 1940 intègrent la série W dans un classement continu. Les Archives possèdent de surcroît leur propre thésaurus, le thésaurus administratif W³⁶, pour décrire les documents de cette série. La numérisation d'une partie des fonds d'affiches est en cours, notamment ceux des affiches politiques et syndicales de l'entre-deux-guerres et d'un fonds d'affichistes, représentant une centaine de pièces. Les affiches numérisées ne sont pas en ligne, mais viendront à terme alimenter les bases de données consultables dans l'établissement et sur Internet, dans la mesure où le droit le permet. Les usagers ont par contre accès aux microfilms en libre-accès dans la salle de lecture.

Les Archives municipales de Lyon disposent en leur sein d'un atelier pour les petites restaurations, mais qui gère également des campagnes de gommage ou de doublage. Le système de classement s'appuyant sur la dimension des documents, les 35 000 affiches sont stockées en boîtes, tubes (carton ou polypropylène) et meubles à tiroirs et à cintres. Les affiches suspendues dans les meubles à cintres mobiles ne sont généralement pas entoilées, mais ont fait l'objet d'un équipement minimal à leur protection : la pose d'une bande de papier neutre perforé servant de passe-partout. Les affiches les plus précieuses et les plus fragiles sont stockées à plat dans des meubles à tiroirs, du type meubles d'architectes. Il est à noter que très peu d'affiches sont pliées.

³⁵ in Article 8, b du *Décret 79-1037 du 3 décembre 1979 relatif à la compétence des services d'archives publiques et à la coopération entre administrations pour la collecte, la conservation et la communication des archives publiques*, disponible en ligne : <http://www.cnrs.fr/Archives/archives/lois/decrets791037.html> [consulté le 18-11-2005]

³⁶ On trouvera plus de renseignements sur le thésaurus W à l'adresse suivante : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/ThesWPDF/Introw.pdf#search='th%C3%A9saurus%20W'> [consulté le 19-11-2005]

3.3.2. Les affiches du Musée d'Histoire contemporaine

Depuis mi 2004 environ, le Musée d'Histoire contemporaine qui possède quelques 100 000 affiches a commencé leur catalogage (ainsi que celui de l'ensemble des collections). Jusque là, un simple inventaire papier existait. Le musée s'est doté d'un système de gestion électronique des documents (GED). Des notices, proches des notices MARC, sont créées dans le logiciel *Micromusée*³⁷ qui gère à la fois l'information concernant les objets et leur existence physique. Il permet donc, d'une part, le catalogage, l'indexation³⁸ et la recherche documentaire et, d'autre part, la gestion de l'état et de la circulation des objets (notamment en cas de prêt pour exposition). Il est à noter que le choix de *Micromusée* a été initié par la Direction des Musées de France. La structure de la base et des champs est la même pour tous les utilisateurs, ce qui facilite les échanges, la base Joconde³⁹ du Ministère de la Culture est d'ailleurs alimentée par ce biais.

Ce système, de l'avis de Véronique Roy, responsable du fonds d'affiches, permet de traiter un très grand nombre d'affiches dans un temps raisonnable et de limiter du même coup le nombre de manipulations qui les fragilisent. Récemment, 2 000 affiches du fonds polonais⁴⁰, 3 000 affiches datant de la première Guerre mondiale et 2 500 de la seconde Guerre mondiale ont ainsi été traitées.

Il est toutefois à noter que la mission des musées diffère notablement de celles des bibliothèques en matière de consultation et que cette distinction explique, en partie, le choix qui est fait en matière de catalogage des documents et objets muséographiques. La numérisation des affiches a été réalisée à partir de diapositives, la base « Archives et images », ouverte en avril 2005, ne présente que les affiches libres de droit et est toujours en cours d'alimentation.

Un problème demeure quant aux descripteurs ; en effet, si RAMEAU est à présent utilisé pour les mots-clés, longtemps l'indexation a été libre ou effectuée à partir du thésaurus Garnier.

³⁷ Pour plus d'informations, on peut consulter le site de Mobydoc qui produit le logiciel : <http://www.mobydoc.fr/info/prod1.html> [consulté le 31-10-2005]

³⁸ Le musée, service iconographique de la bibliothèque, choisit à présent d'indexer en RAMEAU, alors que le thésaurus Garnier a été largement utilisé au cours des années passées.

³⁹ La base Joconde est consultable à l'adresse suivante : <http://www.culture.gouv.fr/documentation/joconde/fr/pres.htm> [consulté le 31-10-2005]

⁴⁰ On peut consulter le site du Musée en ce qui concerne ce fonds : http://www.bdic.fr/page.php3?id_page=370 [consulté le 29-10-2005] et voir l'exposition « Des affiches et des signes : l'affiche polonaise de 1945 à 2004 » du 09 septembre au 04 décembre 2005

3.3.3. Des pistes à explorer

La conservation des affiches pose les problèmes aux centres d'archives et aux musées qu'aux bibliothèques. Le système de rangement par formats employé aux Archives a l'avantage de protéger de manière efficace les documents (pas de risque d'écrasement d'un petit document au milieu de documents de taille plus importante), mais est très contraignant en matière de maintenance des magasins. Les Archives ont par contre su réhabiliter les meubles à cintres dont elles disposaient en y insérant les affiches non-entoilées.

Partie 2 : Le traitement des affiches à la BML

« [...] *Ephemera [need] to be catalogued and studied with something of the rigour applied to other kinds of documents, such as books, music, maps, prints and archival material.*⁴¹ »

1. Le chantier d'encodage EAD des éphémères de la Documentation régionale

1.1. Qu'est-ce que l'EAD ?

1.1.1. Généralités

L'EAD (Encoded Archival Description, c'est-à-dire la description archivistique encodée) est née de la nécessité pour les dépôts d'archives de décrire la production documentaire qu'ils conservent.

Les principes qui gouvernent l'EAD s'appuient sur la norme ISAD (G) qui définit les règles fondamentales permettant d'effectuer une description à la fois claire et précise des fonds d'archives. Ces règles sont au nombre de quatre, il s'agit de :

- présenter le contexte et la structure hiérarchique du fonds et de ses composantes en allant du général au particulier
- donner les renseignements appropriés au niveau décrit
- relier chaque description à celle du niveau de description immédiatement supérieur
- ne pas répéter à un niveau inférieur l'information déjà présente au niveau supérieur (principe d'héritage).

La norme ISAD (G) fournit les règles de description du contenu, mais n'est pas utilisable en tant que telle dans un système informatique. Il faut nécessairement avoir recours à un langage structuré de type XML (eXtensible Markup Language :

⁴¹ Michael Twyman in *introduction of The encyclopedia of ephemera*

langage de balisage extensible) pour mettre en pratique les principes énoncés par la norme.

Le méta-langage XML permet l'échange et l'interopérabilité des données normalisées, dans la mesure où il est indépendant des logiciels et des systèmes d'exploitation. De plus, XML ne traite pas de la mise en forme des documents ; il permet de séparer le contenu du document de sa présentation et donc de créer diverses versions d'un même document. L'EAD est une DTD (Document Type Definition : définition de type de document), c'est-à-dire un fichier XML qui décrit la structure et le type des balises utilisées. En effet, l'EAD fonctionne selon un principe de balises qui permettent d'encoder les éléments de structure de l'instrument de recherche, les métadonnées descriptives bibliographiques et de gestion des droits, les liens possibles vers des entités externes et les points d'accès. L'avantage de l'EAD par rapport aux formats MARC est de décrire de façon hiérarchique un fonds ; là où MARC ne propose que deux niveaux (la zone et la sous-zone), l'EAD autorise jusqu'à douze niveaux de profondeur (et même davantage si on ne numérote pas les <c>). Signalons enfin que l'EAD utilise un langage volontairement neutre, de type « générique » comme le note Fabienne Queyroux⁴², afin d'éviter les ambiguïtés liées à une internationalisation de son usage. De plus, les termes utilisés peuvent l'être aussi bien par des bibliothèques, des centres d'archives, des musées ou des centres de documentation.

Concernant les ensembles de documents traités, il s'agit ici de faire une distinction entre ce qu'on entend par fonds et par collection. Si l'on se réfère aux définitions données par *Le dictionnaire des archives*⁴³, la collection est un « *regroupement volontaire de documents, d'objets, d'informations de provenance diverses, rassemblés en raison de la similitude d'un ou de plusieurs de leurs caractères [...]* ». La définition s'oppose au fonds d'archives désigné comme « *l'ensemble des documents de toute nature qu'une personne physique ou morale a automatiquement produits ou reçus dans l'exercice de ses activités, rassemblés et organisés en conséquence de celles-ci et conservés en vue d'une utilisation*

⁴² « EAD, la description archivistique encodée » in *La numérisation des textes et des images : techniques et réalisations*, (Lille : Université Charles-de-Gaulle-Lille 3, 2003)

⁴³ *Dictionnaire des archives, français-anglais-allemand : de l'archivage aux systèmes d'information*. Ecole nationale des chartes, Association française de normalisation. [Paris] : Afnor, 1991

éventuelle ». Il est de plus précisé qu'un fonds peut être ouvert lorsqu'il est « *destiné à s'accroître par versement ou dépôt ultérieur* ».

L'archivistique nord-américaine est moins tranchée sur ces notions ; en effet, elle recouvre toute collection organisée selon une structure hiérarchique. Il faut également ajouter que le clivage entre bibliothèques et archives est quasiment inexistant en Amérique du Nord où les archivistes sont souvent aussi bibliothécaires, et inversement⁴⁴. Cette convergence est accentuée par le fait que nombre de bibliothèques conservent des archives. L'EAD résout en partie le problème en parlant d'unité documentaire ou de composant plutôt que de collection ou de fonds.

1.1.2. La structure du document EAD⁴⁵

Le choix d'un balisage plus ou moins fin – on parle de granularité de l'encodage – est laissé au libre choix de la personne qui traite le fonds ; il dépend des résultats attendus lors de la recherche et, également, de la manipulation des données qui est envisagée.

Dans tous les cas, un document encodé en EAD se définit par un élément racine <ead> sous lequel on trouve trois éléments :

- l'élément <eadheader> (= en-tête EAD) qui contient des informations bibliographiques et descriptives sur l'instrument de recherche⁴⁶ (et non sur les documents décrits)
- l'élément <frontmatter> (= préliminaires), utilisé pour créer une page de titre, qui permet également de réaliser une préface, des notes techniques à l'usage du public ou des professionnels, un mode d'emploi de l'instrument de recherche, etc.
- l'élément <archdesc> (= description archivistique) qui englobe toutes les informations décrivant un corpus documentaire. C'est dans cette balise que sont décrites les parties du fonds ; les différents composants (<c>) apparaissent sous l'élément <dsc>.

⁴⁴ Pour preuve, on pourra consulter le site Bibliothèque et Archives Canada, qui propose néanmoins deux accès distincts : pour les archivistes et pour les bibliothèques. Il est disponible à l'adresse suivante : <http://www.collectionscanada.ca/bibliotheques/index-f.html> [consulté le 01-11-2005]

⁴⁵ Ce résumé est largement inspiré de la version 1 du Manuel d'encodage réalisé par le groupe d'experts AFNOR : *Faire un répertoire ou un inventaire simple en EAD* (juin 2005)

⁴⁶ Pour le *Dictionnaire des Archives* (Op. cit. note 39), un instrument de recherche est le : « *terme générique désignant tout document secondaire élaboré ou utilisé dans les archives* »

Parmi ces trois éléments, seul le <frontmatter> n'est pas obligatoire. En revanche, les éléments destinés à décrire un instrument de recherche électronique (<eadheader>) ont un rôle prépondérant dans l'environnement informatique. En effet, ce sont eux qui vont permettre d'identifier clairement chaque document EAD en attribuant à chacun un identifiant unique, en fournissant des informations de type bibliographique le concernant et en signalant les mises à jour qu'il a pu subir. À l'intérieur de l'élément <archdesc>, il est possible de donner une valeur à l'attribut « level » (= niveau) pour chaque sous-partie imbriquée de l'ensemble décrit.

1.1.3. Finalités de l'EAD

Comme on a déjà pu l'évoquer, le but de l'EAD est d'aider au repérage d'un document particulier au sein des fonds détenus dans divers dépôts d'archives, centres de documentation, bibliothèques ou musées. De plus, c'est un outil conçu pour être partagé par tous et qui a donc été pensé dans l'optique de sa mise en ligne.

L'EAD permet d'identifier de façon très fine des éléments de données (noms propres, dates, titres, références bibliographiques, etc.) à l'intérieur du texte d'un instrument de recherche grâce au balisage du contenu. En plus de la simple fonction « rechercher », on peut donc envisager de dresser des listes et des index, comme le proposera à court terme le site des Archives de France pour certains de ces instruments de recherches ; une note liminaire dans le répertoire numérique du fonds Pablo Picasso⁴⁷ le mentionne déjà.

Enfin, l'intérêt de l'EAD est également de permettre aux divers établissements détenteurs de fonds à encoder de mettre en commun leurs travaux. La France reste pour l'instant un peu timorée en la matière, à l'exception notable du Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France⁴⁸, mais on peut voir des exemples de coopération aux Etats-Unis, notamment sur le site des Archives de Californie⁴⁹ ou sur celui de la bibliothèque de la Duke University

⁴⁷ Disponible sur : <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/> [consulté le 07-11-2005]

⁴⁸ On trouvera plus de renseignement sur ce projet sur le site de la BnF, à l'adresse suivante : http://www.bnf.fr/pages/infopro/journeespro/pdf/poles_pdf/poles2005_pdf/Bosc.pdf#search='catalogue%20g%C3%A9n%C3%A9ral%20des%20manuscrits' [consulté le 11-12-2005]

⁴⁹ Ce site regroupe des centaines d'inventaires déposés dans les bibliothèques californiennes : <http://www.oac.cdlib.org/> [consulté le 07-11-2005]

en Caroline du Nord⁵⁰. Fabienne Queyroux rappelle à ce propos que l'EAD a encore peu d'applications dans les musées, mais que le projet du Museums and Online Archive of California⁵¹ (MOAC) est relativement avancé. Dans sa présentation du projet, Richard Rinehart, responsable des ressources numériques au Berkeley Art Museum, rappelle que, bien que ce projet reste à l'échelle de l'État de Californie, il représente déjà en soi une performance en raison de la superficie de l'état et du nombre d'institutions susceptibles de participer au projet qui y sont implantées. Le but de MOAC est donc d'inciter le partage du standard EAD entre dépôts d'archives, musées et bibliothèques, afin de permettre aux utilisateurs de faire leurs recherches dans une seule base commune⁵². Toutefois, Richard Rinehart rappelle également que l'utilisateur doit pouvoir restreindre sa recherche à certaines collections en fonction de leur localisation ou de leur support⁵³.

Enfin, on peut signaler que les utilisateurs de l'EAD sont de plus en plus nombreux et se recrutent aussi hors Amérique du Nord : Grande-Bretagne, Australie, Suède, Allemagne, Portugal, Afrique du Sud, Taïwan, et bientôt Espagne. La France, représentée par la Direction des Archives de France fait partie, quant à elle, du groupe de travail international qui assure la maintenance intellectuelle du standard EAD, auprès de la Society of American Archivists⁵⁴ (SAA). Cela montre assez sa volonté et son implication dans ce domaine.

1.2. Les inventaires déjà réalisés

En dépit de sa diffusion au reste du monde, les établissements qui utilisent déjà l'EAD restent essentiellement nord-américains. On peut citer notamment la Bibliothèque du Congrès⁵⁵, la Duke University Library⁵⁶, les Universités de Yale⁵⁷

⁵⁰ Sur ce site, des notices EAC sont également disponibles : <http://scriptorium.lib.duke.edu/dynaweb/findaids/> [consulté le 03-11-2005]

⁵¹ L'adresse du site est la suivante : <http://www.bampfa.berkeley.edu/moac/> [consulté le 08-11-2005]

⁵² “ *One of the specific goals of MOAC is to explore the use of the EAD standard in museums as a way of allowing integration of museum information with archival and library collections in one online resource, and as a way of describing structure and relation between objects in a collection. Another goal is to test the use of EAD with object or item-level description [...] and with images.*” (Richard Rinehart)

⁵³ « [...] however in the « MOAC portal » - a separate interface to the same database – users can limit their search to just museum collections, and search by museum-specific information such as “media-materials.”(id.)

⁵⁴ Plus d'informations sont disponibles sur le site de la SAA : <http://www.archivists.org/governance/goalstatement.asp#networking> [consulté le 08-11-2005]

⁵⁵ On peut notamment consulter American memory : <http://memory.loc.gov/ammem/> [consulté le 19-09-2005]

⁵⁶ Op. cit. note 45

⁵⁷ Page disponible sur : <http://www.library.yale.edu/testimonies/> [consulté le 07-11-2005]

ou d'Harvard⁵⁸. On peut néanmoins mentionner ici pour l'Europe l'Université de Liverpool⁵⁹. En France, ce sont essentiellement les Archives nationales⁶⁰ qui font figure de modèle. Depuis peu, on peut également trouver un encodage EAD pour certains fonds sur le site des Archives départementales du Puy-de-Dôme⁶¹.

1.2.1. Différents inventaires à travers la bibliothèque

La Bibliothèque municipale de Lyon est un établissement relativement en pointe en ce qui concerne la pratique de l'EAD, surtout si on la compare à l'ensemble des bibliothèques françaises. L'éditeur XMetaL a fait son apparition à la bibliothèque il y a deux ans et, depuis cette date, environ vingt personnes ont été formées à son utilisation. Les sessions de formation, dont j'ai eu la chance de bénéficier, sont animées par Monique Hulvey ; elles s'étalent sur deux jours et s'appuient sur des exercices pratiques. La première matinée est consacrée à un historique de XML et de l'EAD. Les sessions de formation ne concernant à chaque fois qu'un petit nombre de personnes, il est possible de venir avec un inventaire papier du fonds que l'on a à traiter et de commencer l'encodage durant la formation, afin de bénéficier de conseils et de corrections éventuelles.

Aucun instrument de recherche n'est actuellement disponible en ligne, mais les premiers résultats devraient apparaître d'ici quelques mois. On peut toutefois signaler quelques chantiers d'encodage en cours à la BML : le fonds Bonafou⁶², le fonds Poulin⁶³, le fonds Marcelle Vallet⁶⁴ ou le fonds Vallas⁶⁵.

⁵⁸ Page disponible sur : http://oasis.harvard.edu:10080/oasis/deliver/advancedsearch?_collection=oasis [consulté le 07-11-2005]

⁵⁹ Page disponible sur : <http://archives.liv.ac.uk/browse.html> [consulté le 08-11-2005]

⁶⁰ De nombreux instruments de recherche sont disponibles sur le site des Archives nationales, on peut par exemple consulter, dans la rubrique « fonds privés », le fonds Pablo Picasso. On peut alors accéder à trois chapitres : un accueil, une note liminaire et une présentation générale du fonds qui permet d'accéder directement à une partie (par exemple, la comptabilité ou les cartes de vœux). Disponible sur : <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/> [consulté le 07-11-2005]

⁶¹ Page disponible sur : http://www.archivesdepartementales.puydedome.com/inf/archives/?PARAM=ModLevel_etatfonds&START=1&RAZRECH=1 [consulté le 08-11-2005]

⁶² Matthieu Bonafou, agronome lyonnais du XIX^e siècle, a légué à la bibliothèque ses ouvrages et archives, soit 57 manuscrits et 5900 imprimés. Pour plus d'information concernant ce fonds, on peut consulter la page qui lui est consacrée sur le site de la bibliothèque : <http://www.bm-lyon.fr/decouvrir/collections/bonafous.htm> [consulté le 01-11-2005]

⁶³ Le fonds Poulin représente environ 10 000 clichés faits à l'Opéra de Lyon des années 1930 à 1960.

⁶⁴ Marcelle Vallet, photographe lyonnaise, a donné une partie de son fonds de photographies à la bibliothèque qui présente d'ailleurs une exposition autour de ses clichés jusqu'en décembre 2005.

⁶⁵ Le Conservatoire national de région de Lyon a fait don à la bibliothèque des manuscrits, tapuscrits, de la correspondance, mais aussi des photographies de Léon Vallas, musicologue, professeur et journaliste lyonnais. Cet ensemble représente environ 80 boîtes d'archives.

Le département de la Documentation régionale Lyon et Rhône-Alpes fait figure de modèle en matière d'EAD dans la mesure où beaucoup de ses fonds n'avaient jusque là pas été traités et se prêtent tout à fait à des inventaires EAD. Ainsi, pas moins de quatre chantiers d'encodage ont lieu actuellement et le fonds Orgeret⁶⁶ devrait lui aussi être encodé à court terme.

1.2.2. Les éphémères de la Documentation régionale

Pour ce qui concerne les éphémères arrivés par dépôt légal et conservés à la Documentation régionale, un tri et un premier encodage d'une partie des fonds ont été réalisés au cours de l'année 2005 par Sylviane Blanchoz-Rhône et Jean-Baptiste Corbier⁶⁷. En effet, la masse de documents éphémères n'avait jamais véritablement fait l'objet d'un classement et il s'agissait donc d'un chantier particulièrement vaste. Très vite, la décision a été prise de laisser de côté les affiches, d'une part, parce leur format rendait le tri malaisé et trop long, d'autre part, parce que les affiches sont considérées comme ayant un statut différent du reste des éphémères ; elles ne sont pas traitées en recueils, mais font partie de ce que la Bibliothèque nationale de France nomme les documents spécialisés.

Huit grands thèmes ont été affirmés : Religion et spiritualité, Économie, commerce, industrie et artisanat, Emploi, Politique, droit, administration, police, armée, Loisirs, culture, sports, arts, Éducation et enseignement, Société et Sciences et techniques. Ces domaines sont divisés en trois zones géographiques qui sont Grand Lyon (soit les cinquante-cinq communes de l'agglomération lyonnaise), Rhône-Alpes hors Grand Lyon et hors Rhône-Alpes. Une partie intitulée « générique » a été ajoutée pour tous les cas où la pièce traitée ne trouve pas sa place dans une des rubriques, soit parce que son thème est différent, soit parce qu'elle se trouve à la charnière de deux rubriques. Ce plan de classement a été largement inspiré par celui employé dans la salle de lecture du département de la Documentation régionale.

⁶⁶ Cf. Mémoire d'études pour l'obtention du DCB de Caroline Rogier

⁶⁷ In **CORBIER, Jean-Baptiste**. Les documents éphémères du Dépôt légal à la Bibliothèque municipale de Lyon. Rapport de stage pour l'obtention du Master I de philosophie, Lyon 3, Université Jean Moulin, 2005

1.3. Intérêts de l'EAD pour le traitement des affiches

Fabienne Queyroux⁶⁸ rappelle que « *l'EAD est adaptée à tous les types de fonds d'archives : elle est applicable dès que l'on a à décrire un ensemble documentaire dont les différents éléments sont liés entre eux par une structure hiérarchique. [...] On peut l'utiliser pour décrire des fonds au sens propre ou des collections factices, ou même des collections constituées pour l'occasion [...]* ». Cette dernière phrase insiste sur l'idée de partenariat lié à la pratique de l'EAD. Les affiches pouvant être conservées aussi bien dans des bibliothèques (Département des Estampes et de la photographie, Département des Arts du spectacle, service des recueils pour la BnF, Bibliothèque - Musée de l'Opéra, Bibliothèque Forney, Maison du livre et de l'affiche, etc.) que dans les centres d'archives (municipales, départementales et nationales) ou les musées (Musée d'Histoire contemporaine, Musée de la Publicité, etc.), on peut imaginer à terme une réelle coopération liée autour de ce support.

À une moindre échelle, on pourrait envisager que les bibliothèques au moins créent ce partenariat. Plusieurs exemples me sont venus à l'esprit pendant le stage : Lyon faisant partie des bibliothèques recevant le dépôt légal imprimeur (BDLI), pourquoi ne pas mettre en commun les divers inventaires d'affiches électorales faits ou à venir dans chaque BDLI ? Il pourrait s'agir d'une sorte de panorama de la vie électorale en France. En se plaçant à l'échelle locale, une action commune avec les archives municipales ou départementales du Rhône pourrait tout aussi bien dresser un panorama de la vie politique lyonnaise ou rhône-alpine. La Bibliothèque municipale de Lyon détient également plusieurs milliers d'affiches de spectacle arrivées par dépôt légal ou par dons. Parmi ces affiches, un bon nombre concerne le théâtre, toujours très présent à Lyon, mais qui a connu son heure de gloire dans les années 1960 et 1970, avec notamment le Théâtre de la Cité de Villeurbanne (devenu ensuite le Théâtre national populaire), le théâtre du Cothurne ou le Théâtre des Célestins. Or, un échange de messages avec la responsable du fonds Roger Planchon au Département des Arts du spectacle, Agathe Sanjuan, m'a appris que la BnF s'apprêtait à traiter ce fonds, qui comprend des affiches de spectacle, en EAD. Cela pourrait être l'occasion pour la bibliothèque de prendre contact avec ce

⁶⁸ Op. cit. note 38

département afin d'échanger des idées sur le traitement des documents et, pourquoi pas, développer un partenariat.

Enfin, le volume de documents à traiter peut paraître dans certains cas décourageant (d'autant que nombre d'établissements, faute de personnel, ont laissé s'accumuler beaucoup de retard), mais l'EAD présente cet avantage de pouvoir aller au degré de finesse que l'on choisit. Fabienne Queyroux, dans son rappel des grands principes de l'EAD, insiste sur le fait que l'encodage peut être très sommaire dans la mesure où seul un très petit nombre d'éléments, neuf en tout, est obligatoire ; son but est alors simplement de signaler le contenu de telle ou telle collection. Si la structure de l'inventaire a été suffisamment bien pensée, l'ajout ultérieur de niveaux ne pose pas de problème majeur.

2. Travaux préparatoires

Avant de commencer l'encodage EAD des affiches, une importante phase de tri a été nécessaire afin d'avoir une vision d'ensemble du fonds et d'établir un premier inventaire. Il m'a également fallu tenir compte des travaux déjà effectués sur les éphémères de la Documentation régionale.

2.1. Nécessité d'un plan de classement

Pour une raison jusqu'alors inexpliquée, certaines affiches politiques entrées par dépôt légal et donc postérieures à 1943, ont été mises en boîtes, tandis que la plupart est restée stockée dans des ballotins de papier *Kraft*. La seconde partie ayant été « oubliée » pendant plusieurs années, mon travail n'a porté que sur la partie alors visible qui représentait une dizaine de boîtes. Chaque boîte contenait en moyenne 80 affiches, ce qui m'a permis d'évaluer la totalité des documents traités à environ 1 000. J'ai choisi de faire un premier tri par boîte, étant donné le nombre de documents, leur format et le peu de place dont je disposais en magasin pour poser les affiches dépliées sans risque de les endommager. Pour chaque affiche, il a fallu noter, en l'occurrence de manière manuscrite dans un cahier, avant de créer un pré-inventaire dans un fichier Word, le type d'élection (municipale, cantonale ou législative), le lieu, la date, le nom du parti politique ou

de la liste dans le cas des élections municipales, le nom du candidat quand il apparaissait, les dimensions et la présence éventuelle de photographies. Cette opération, très gourmande en temps, est néanmoins nécessaire pour avoir une vision d'ensemble du fonds et pouvoir effectuer un regroupement ultérieur. En effet, après avoir traité toutes les boîtes, il m'est apparu que les dates portées sur chacune ne correspondaient pas nécessairement au contenu et qu'il fallait donc procéder à des regroupements.

Mon choix a été de trier les affiches d'abord par tranches d'années (en fonction du nombre d'élections), puis par zones géographiques et types d'élections, enfin, par partis, puis noms de candidat. Cette opération a d'abord été effectuée virtuellement, c'est-à-dire, à partir de l'inventaire papier que j'avais réalisé, puis les affiches ont été re-triées et reconditionnées dans des boîtes neuves.

2.2. Une harmonisation nécessaire

Le travail mené par Jean-Baptiste Corbier lors de son stage portait sur les éphémères hors affiches, mais il était néanmoins nécessaire qu'il y ait une cohérence entre les fonds traités dans la mesure où tous sont entrés par le même biais et participent à une meilleure visibilité des collections de la Documentation régionale. Toutefois, là où la réflexion avait été menée à partir de portions de territoire (Lyon et Grand-Lyon, Rhône-Alpes et hors Rhône-Alpes) pour les autres éphémères, les affiches électorales ont déjà leur propre maillage géographique qui se décline en cantons, départements et communes. La catégorie « hors Rhône-Alpes » est quasiment inexistante pour les affiches, et les catégories « Lyon et Grand-Lyon » et « Rhône-Alpes » ne sont pas réellement pertinentes, dans la mesure où leur degré de précision est insuffisant. Le choix a donc été fait de ne pas utiliser ces catégories mais de conserver un découpage traditionnel.

En revanche, le choix de traiter les affiches par tranches d'années a été influencé par la méthode définie pour les autres éphémères. Ainsi, l'année 1971 représente deux boîtes car la bibliothèque a reçu une grande partie des affiches pour les élections municipales des huit départements de Rhône-Alpes, alors que les années 1956 à 1959 sont contenues, elles, dans une seule boîte.

3. L'encodage des affiches électorales

3.1. Les difficultés rencontrées

Grâce à la formation et aux conseils prodigués par Monique Hulvey, la prise en main du logiciel XMetaL s'est faite sans difficulté particulière. Un écran se compose de la façon suivante⁶⁹ :

- la colonne de gauche représente sous forme de liste déroulante le squelette de l'encodage, c'est-à-dire qu'on y trouve les titres et les niveaux correspondant à chaque <c>
- au centre apparaît l'encodage lui-même ; c'est la zone de travail
- la colonne de droite se divise en deux blocs ; l'un permettant d'ajouter des éléments, l'autre de donner des attributs aux éléments, les attributs permettant de qualifier les éléments selon le contexte dans lesquels ils apparaissent.

Aidé du manuel d'encodage et du dictionnaire des balises, il m'a suffi de transcrire les données présentes dans mon inventaire papier dans les balises. Cette opération a pour principal défaut sa durée ; en effet, même une fois le logiciel maîtrisé et sans rencontrer de problème majeur, la manipulation est assez fastidieuse dans la mesure où les copié - collé sont malaisés et en général inutiles et où le nombre de « clics » par balise est ressenti comme d'autant plus important (parfois quatre) qu'ils se font dans des zones distinctes de l'écran.

La principale difficulté a en fait été de trouver un poste disposant du logiciel XMetaL pour m'y installer de façon durable. En effet, tous les ordinateurs de la bibliothèque ne sont pas équipés du logiciel et le département de la Documentation régionale ne possède que deux licences. On m'a donc trouvé une place dans un magasin dépendant d'un autre département et dont le poste n'était pas occupé en permanence.

3.1.1. Choix de la granularité et cote⁷⁰

Le choix d'un balisage plus ou moins fin dépendant à la fois des résultats attendus lors de la recherche et de la manipulation que l'on souhaite faire des

⁶⁹ Cf. Annexe n°2 : écrans du logiciel XMetaL

⁷⁰ Cf. Annexe n°2 : écrans du logiciel XMetaL

données, il faut décider de la granularité de l'encodage avant même de commencer le traitement dans le logiciel. La pratique de l'EAD étant encore assez peu répandue dans les bibliothèques françaises, il est difficile de deviner ce dont les usagers pourront avoir besoin. Cela est compliqué, comme nous le verrons, par le fait que la bibliothèque n'a pas encore de moteur de recherche associé au logiciel. L'inventaire papier ayant été rédigé jusqu'au plus petit niveau, c'est-à-dire jusqu'à l'affiche en tant qu'unité, le choix de la granularité n'impliquait de toute façon pas de travail supplémentaire. En accord avec Anne Meyer, il a été décidé que le plus petit niveau serait le plus souvent celui du candidat ou de la liste électorale. En effet, les divers candidats ont bien souvent deux, trois ou quatre affiches différentes déclinant leur profession de foi ou leur message principal. La variante peut parfois simplement être l'insertion d'une photographie du candidat, seul ou avec son suppléant. Dans la majorité des cas, la différence entre les affiches n'est pas telle qu'elle nécessite pour l'instant un traitement à la pièce. Quelques rares affiches ont néanmoins été traitées à la pièce, il s'agit de celles qui présentaient un intérêt particulier en raison de leur caractère anecdotique notamment. Leur nombre restreint, environ une trentaine sur les 501 affiches traitées, s'explique par la nature même de l'affiche électorale qui se prête généralement peu à la fantaisie, son but étant à la fois d'informer et de convaincre. Il y a donc généralement quatre niveaux dans l'inventaire réalisé, en plus du niveau du fonds qui regroupe l'ensemble des documents :

- le niveau du sous-fonds (« subfonds »), soit la « *division organique d'un fonds, correspondant aux divisions administratives de l'institution ou de l'organisme producteur, ou, à défaut, à un regroupement géographique, chronologique, fonctionnel ou autres des documents*⁷¹ »
- le niveau de la série (« series ») c'est-à-dire la « *division organique d'un fonds correspondant à un ensemble de dossiers maintenus groupés parce qu'ils résultent d'une même activité, se rapportent à une même fonction ou un même sujet ou revêtent une même forme*⁷² »

⁷¹ La définition est empruntée au document Faire un répertoire ou un inventaire simple en EAD (Description archivistique encodée) : manuel d'encodage. Disponible sur : http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/archivistique/manuel_complet_EAD.pdf [consulté le 12-10-2005]

⁷² Id.

- le niveau de la sous-série (« subseries ») : une subdivision de la série organique
- le niveau du dossier (« files »), soit « *l'ensemble de documents regroupés, soit par le producteur pour son usage courant, soit dans le processus du classement d'archives, parce qu'ils concernent un même sujet ou une même affaire, le dossier [étant] ordinairement l'unité de base à l'intérieur d'une série organique* »

et aussi, dans quelques cas :

- le niveau de la pièce (« item »), c'est-à-dire « *la plus petite unité documentaire [...] ⁷³* ».

En dépit du fait que peu de documents étaient décrits à l'unité, le choix a tout de même été de coter les affiches individuellement et non par lots. Cette décision a été prise en accord avec Anne Meyer et Sylviane Blanchoz-Rhône dans une perspective à moyen et long termes. En effet, d'autres affiches vont s'ajouter à l'inventaire tel qu'il est au fur et à mesure que seront dépouillés les ballotins de *Kraft* et il sera probablement plus simple d'intégrer des pièces plutôt que des lots. La cote sous la forme RAF (pour Rhône-Alpes Affiches) suivie de six chiffres est portée au crayon papier en haut à droite sur chaque affiche, c'est-à-dire proche du numéro de compostage.

3.1.2. Indexation et description

L'EAD permet deux méthodes d'indexation qui, loin de s'exclure l'une l'autre, peuvent tout au contraire être combinées.

La première solution consiste à saisir des balises d'indexation au fil du texte de la description. Tous les éléments que l'on souhaite indexer, qu'il s'agisse d'un nom de personne ou de collectivité (« persname », « corpname »), d'un mot-matière (« subject ») ou autre, doivent être saisis de manière normalisée. On utilise pour cela l'attribut « normal ». Cette méthode est la plus conforme aux principes de l'EAD, elle permet de surcroît de faire l'indexation au niveau le plus approprié et de la faire correspondre directement à un élément présent dans le texte de l'instrument de recherche, évitant ainsi toute dérive de surindexation. L'indexation étant située dans son contexte, elle peut également parfois en éclairer le sens. Ce

⁷³ Ibid.

système est particulièrement recommandé lors des encodages directs d'instruments de recherche.

La deuxième solution permet d'indexer hors du cœur de la description à proprement parler, en utilisant l'élément <controlaccess> (= vedettes et accès contrôlés) pour regrouper les éléments d'indexation pertinents pour l'ensemble des documents traités. Dans ce cas, la forme normalisée est entrée directement à l'intérieur des balises, l'ajout de l'attribut « normal » est inutile. On peut noter que l'utilisation de l'élément <controlaccess> est nécessaire pour indexer une forme normalisée différente de la forme transcrite⁷⁴. Cette solution est particulièrement préconisée lorsqu'on procède à la conversion rétrospective d'un instrument de recherche imprimé, notamment lorsque l'index est plus riche que l'instrument de recherche en lui-même.

Enfin, il est possible d'utiliser les deux méthodes conjointement, en particulier lorsqu'on souhaite éviter d'alourdir l'instrument de recherche. Ainsi, les noms qui apparaissent le plus fréquemment au sein de la description y sont laissés sans forme normalisée, celle-ci n'apparaissant que dans l'élément <controlaccess>. C'est le choix qui pourrait être fait à terme pour l'encodage du fonds des affiches électorales dans la mesure où une dizaine de noms environ apparaissent de manière récurrente au cœur de la description, tandis que la majorité des autres ne sont présents qu'une seule fois.

La norme de description Z 44-077⁷⁵ établit une distinction entre affiche, affiche-texte et affiche-texte illustrée. Cette nuance prend évidemment tout son sens en matière de description du document. En effet, on conçoit bien qu'un lecteur pourra se souvenir d'un élément d'une affiche et la rechercher grâce au mot qu'il y associe (par exemple « paquebot » pour une affiche de Cassandre représentant le « Normandie »). Mais dans le cas de l'affiche-texte, le problème est tout autre ; le lecteur se souviendra d'un mot, d'un nom ou d'une expression. Concernant les affiches électorales, la solution est donc d'indexer grâce à Rameau⁷⁶ tous les noms (de partis, de personnes, de lieux) mais aussi les dates. La difficulté est en fait

⁷⁴ Dans l'inventaire des affiches électorales, cela a par exemple été le cas pour le parti apparaissant sur les affiches sous la forme « Centre national des indépendants » et dont la forme normalisée est Centre national des indépendants et des paysans (France)

⁷⁵ La description bibliographique internationale normalisée des « non-livres » est quant à elle consultable à l'adresse suivante : <http://www.bnf.fr/pages/infopro/normes/pdf/Isbd-nbm.pdf> [consulté le 15-11-2005]

⁷⁶ Répertoire Autorité Matière Encyclopédique AlphabétiqueUnifié

d'envisager le maximum de biais par lesquels un usager pourrait vouloir chercher un document ou une série de documents. Même si, comme on l'a évoqué, il faut se méfier d'une surindexation, pour les dates, au moins, il convient d'élargir à des entrées comme IVème et Vème République, même si ces mots n'apparaissent nulle part sur les affiches traitées.

3.1.3. Moteur de recherche

La Bibliothèque municipale de Lyon ne dispose pour l'instant d'aucun moteur de recherche associé au logiciel XMetaL. Toutefois, de l'avis de Monique Hulvey, le logiciel libre PLEADE⁷⁷ devrait être adopté, une fois la série de tests en cours achevés. PLEADE est un « *un environnement de recherche et de consultation de documents EAD sur Internet [qui] permettra d'effectuer des recherches documentaires, d'afficher des documents EAD, et de naviguer dans la structure de ces documents*⁷⁸ ».

L'outil PLEADE⁷⁹ a plusieurs fonctionnalités parmi lesquelles :

- la gestion des informations statiques dans le cadre de la création d'un site Web
- l'organisation des documents en rubriques : chaque rubrique pouvant contenir des sous-rubriques. On peut associer à chacune, à tous les niveaux, des informations (telles qu'un nom, un titre, une description, un résumé, etc.) ou des fonctionnalités (comme des formulaires de recherche ou des listes de documents). Toutes les rubriques sont modifiables en fonction d'évènements d'actualité générale ou propre à l'établissement (une exposition, par exemple).
- la recherche documentaire : il s'agit d'une recherche documentaire classique où les résultats sont constitués d'un certain nombre d'unités documentaires (documents EAD ou parties de documents EAD). La recherche peut être effectuée à l'aide d'un formulaire de recherche simple (il s'agit de recherche en texte intégral) ou de recherche avancée qui peut se faire dans une rubrique ou dans le document EAD lui-même. Le résultat de la recherche est toujours une unité

⁷⁷ PLEADE est une initiative des sociétés AJLSM et Anaphore

⁷⁸ On trouvera plus d'information sur le site consacré à PLEADE à l'adresse suivante : <http://www.pleade.org/> [consulté le 10-11-2005]

⁷⁹ Une démonstration de PLEADE est disponible sur le site des Archives de France à l'adresse suivante : <http://daf.archivesdefrance.culture.gouv.fr/sdx/pl/> [consulté le 19-11-2005]

documentaire, c'est-à-dire « *une unité de description archivistique qui a été identifiée comme unité documentaire par l'éditeur de contenus au moment de la publication*⁸⁰ ». L'unité est alors présentée de manière sommaire (identification du contexte, titre forgé de l'unité qui peut contenir la cote, les dates extrêmes, etc.), un simple clic sur l'intitulé donne accès au document.

- la consultation des documents : la fenêtre de consultation est divisée en trois cadres :

- le cadre supérieur présente un résumé de la page de titre de l'instrument de recherche
- le cadre de gauche permet une navigation dans le document grâce à un sommaire, une liste des termes indexés ou les deux
- le cadre de droite présente le document en lui-même : chaque unité de description est précédée de liens permettant de se déplacer aux niveaux inférieurs ou supérieurs, dans un strict respect de la structure hiérarchique du document. C'est également dans ce cadre que l'on peut afficher les images jointes aux descriptions.

Notons également que PLEADE est conçu pour supporter le protocole OAI-PMH (Open Archive Initiative Protocol for Metadata Harvesting)⁸¹ et donc, potentiellement, pour communiquer avec d'autres sources d'information respectant cette même norme.

3.2. Un fonds ouvert ...

Les affiches du dépôt légal constituent par définition un fonds ouvert dans la mesure où ce type d'entrée a toujours cours. Il a donc fallu penser une structure EAD en fonction des documents à venir : les affiches électorales après 1978, mais également, comme on l'a déjà évoqué, les autres affiches du dépôt légal pour la même période (le « second gisement », pourrait-on dire). Cette deuxième catégorie est composée d'affiches qui vont venir s'intégrer au sein de l'encodage déjà réalisé

⁸⁰ Cf. site de présentation de PLEADE. Op. cit. note 71

⁸¹ L'OAI-PMH (= protocole de collecte des métadonnées de l'initiative archives ouvertes) définit un standard pour transférer des collections de métadonnées. Il a été conçu dans le cadre de l'OAI (= initiative archives ouvertes) pour implanter des bases interopérables de pré-publications scientifiques soumises par leurs auteurs. Toutefois, le protocole est rapidement paru très intéressant pour des applications patrimoniales ; il peut en effet permettre à des systèmes d'information de fournir un accès aux contenus numériques qui sont maintenus dans différents endroits en rassemblant les métadonnées qui les décrivent.

au fur et à mesure de leur traitement. En effet, les manques se faisant sentir dans l'inventaire réalisé seront très probablement comblés grâce à elles. Après ouverture de quelques ballotins de *Kraft*, il semble bien que très peu d'affiches électorales pour cette période aient échappé au dépôt légal.

Ainsi, à titre d'exemple, les titres apparaissant dans les balises <unittitle> et commençant tous par « Affiches de ... » sont systématiquement au pluriel afin d'éviter l'ajout, un rien fastidieux, d'un pluriel en cas d'enrichissement de l'inventaire. La structure à la fois hiérarchique et répétitive des affiches politiques entrées par dépôt légal doit se prêter sans problème majeur à cette deuxième vague d'encodage. En effet, il sera possible d'intégrer par la suite de nouveaux niveaux pour compléter l'inventaire existant ; ainsi, les affiches conservées dans les ballotins de *Kraft* trouveront leur place à l'intérieur de la structure⁸².

Dans le même esprit, comme on a pu le voir, les noms de personnes ont systématiquement été balisés afin de pouvoir entrer les formes normalisées au fur et à mesure qu'elles seront créées.

Le fonds traité durant la période de stage représentait 501 affiches et sa longueur rendait son maniement peu aisé, aussi, la décision a été prise de scinder l'inventaire en cinq sous-inventaires⁸³ correspondant chacun à une tranche d'années. Ce système permettra de rendre plus souple l'enrichissement des inventaires existants et la création de nouveaux, d'autant qu'un « inventaire-mère », un sommaire, permet de relier les sous-inventaires entre eux grâce à l'élément <archref> contenu dans l'élément <otherfindaid>. Cet élément permet de donner une référence précise ou faire un lien vers la version en ligne d'un autre instrument de recherche.

4. Questions de conservation

Avant même de parler de restauration, il s'agit de rappeler ici les conditions nécessaires à la conservation optimale des affiches. Comme pour les autres documents papier, les affiches doivent être conservées à une température constante comprise entre 15 et 20°, avec un taux d'humidité relative de 45 à 50 % et une

⁸² Cf. Annexe n°3 : notice d'utilisation RAF

⁸³ Cf. Annexe n°2 : écrans du logiciel XMetaL. Le sommaire est présenté à partir de deux copies d'écran.

intensité lumineuse de 50 lux maximum. Ces conditions minimales empêchent le dessèchement du papier et le développement des moisissures et champignons⁸⁴. Un mémoire de DESS⁸⁵ de 2005 ayant pour sujet la conservation des documents au département de la Documentation régionale a révélé que la centrale de traitement d'air de la bibliothèque était sous-dimensionnée ; en effet, elle ne permet pas de maintenir une température constante dans les silos qui souffrent d'écarts de température de plusieurs degrés. Dans ces conditions, et si l'on ajoute que le sol des silos n'est nettoyé qu'une fois par an et les livres et rayonnages, que très occasionnellement dépoussiérés, le risque d'une infestation de certaines collections est réel.

Dans son ouvrage intitulé *Classement, catalogage et conservation des affiches*, René Gandilhon⁸⁶ rappelle qu'on ne parle d'affiche que pour des formats supérieurs à 30 x 40 cm. Les formats compris entre 21 x 27 cm et 30 x 40 cm sont des affichettes, ceux entre 13,5 x 21 cm et 21 x 27 cm sont des tracts et ceux égaux ou inférieurs à 11 x 14 cm, des papillons. Avant d'employer les noms de formats de la norme internationale A (qui répartit les formats de papier en onze classes, de A0 à A10), les formats portaient des noms reflétant l'histoire des filigranes. Ainsi, dans le fonds des affiches électorales de la Bibliothèque municipale de Lyon, on trouve une majorité de formats « Soleil » (60 x 80 cm), quelques « Grand Monde » (90 x 126 cm), « Carré » (45 x 56 cm) et « Jésus » (56 x 76 cm).

Un autre problème reste celui du stockage, en partie en raison des formats relativement divers qui composent les fonds d'affiches comme on vient de l'évoquer. En effet, le meilleur moyen de conserver les affiches est de les ranger à plat dans des meubles prévus à cet effet. Cela suppose que la bibliothèque ait la place de déployer un tel mobilier. Il arrive donc assez fréquemment que les affiches soient conservées dans des boîtes en carton neutre, type boîtes *Cauchard*, stockées dans des étagères. Si ce stockage préserve les affiches de la poussière et de la lumière, il a néanmoins l'inconvénient de maintenir les affiches pliées en

⁸⁴ On peut à ce sujet consulter une base de données disponible sur le site Sciences et patrimoine culturel, joliment intitulée « Moisissures et biens culturels », réalisée grâce aux travaux du Centre de Recherche sur la Conservation des Documents Graphiques (CRCDG) : <http://sakti.culture.fr/sdx23/moisissures/index.html> [consulté le 10-11-2005]

⁸⁵ In **LELIEVRE, Cédric**. *Etude sur l'implication des lecteurs pour la conservation des documents : problématique et plan d'action*. Mémoire de DESS de conservation préventive des biens culturels, Université Paris I – Panthéon Sorbonne, 2005

⁸⁶ Op. cit. note 25

deux ou en quatre, selon leur format. Beaucoup d'affiches ont également été roulées ; si cette technique reste la plus fréquemment utilisée pour les très grands formats, elle a également été employée pour des affiches de taille plus modeste.

4.1. Projets à court et moyen termes

La mise à plat d'affiches jusque là enroulées est justement un des chantiers en cours à la Documentation régionale. En effet, faute de place et de personnel pour les traiter, les affiches arrivées par dépôt légal depuis la fin des années 1980 ont été presque systématiquement mises en rouleaux, quel que soit leur format, et il s'agit aujourd'hui de leur faire retrouver leur forme initiale pour pouvoir les stocker d'une manière plus adéquate. Dans l'immédiat, elles sont donc posées sur de grandes tables en silo dans le sens inverse de la courbure, maintenues par des poids et protégées par des feuilles de carton neutre.

Les affiches datant des années 1950 aux années 1980 ont, elles, été placées en boîtes. Se pose donc, comme on a pu l'évoquer, le problème de la pliure, rendu critique pour les affiches les plus anciennes dont le papier est relativement brûlé et donc très cassant. À ce sujet, Maurice Rickards rappelle : « *Posters present special problems of storage and conservation, partly because of their size and period of production. Most specimens are printed on paper manufactured after the introduction of wood pulp as a raw material and are thus particularly subject to acidification, embrittlement and discoloration.*⁸⁷ »

La solution envisagée, allant de pair avec l'encodage en EAD, est de reconditionner ces affiches dans des boîtes en carton non acide, de format adéquat, et d'en profiter pour faire de nouvelles étiquettes, portant notamment les cotes extrêmes des affiches contenues dans chaque boîte. Rappelons toutefois que la mise en boîte telle que réalisée actuellement ne peut qu'être une solution provisoire dans la mesure où les affiches y sont pliées.

À court terme, il faudrait envisager la mise en boîte (de format adéquat) ou le rangement dans des meubles adaptés des centaines d'affiches posées sans plus de classement ni de protection sur les tables. En effet, deux principes essentiels sont rappelés dans l'ouvrage *Les images dans les bibliothèques*⁸⁸ : une feuille se

⁸⁷ Op. cit. note 13

⁸⁸ In COLLARD, Claude, GIANNATTASIO, Isabelle, MELOT, Michel. *Les images dans les bibliothèques*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1995 (Collection Bibliothèques)

conserve à plat et une boîte de conservation doit être close. Concernant le premier principe et après une longue opération de tri, les affiches d'une dimension supérieure à 40 sur 60 centimètres pourraient être stockées dans des meubles à plans. Cela supposerait toutefois un investissement relativement lourd pour le département⁸⁹ et un réaménagement du magasin pour pouvoir les installer. Il faudrait également veiller à une certaine cohérence de manière à ce qu'il n'y ait pas trop de ruptures de format dans les séries de cotes. Les formats inférieurs pourraient continuer à être rangés en boîtes car la manipulation reste encore aisée. En plus de veiller à respecter le second principe évoqué, la fermeture effective des boîtes, il s'agit de prévoir des étagères propres au stockage, et là encore, de remanier une partie du silo. Reste le problème des très grands formats⁹⁰ qui excèdent la dimension des meubles ; la plupart des bibliothèques, et notamment la bibliothèque Forney et le département des Estampes de la BnF, choisissent le conditionnement en tubes de carton neutre ou en polypropylène.

4.2. Projets à long terme

L'entoilage⁹¹ reste l'un des trois principes de restauration les plus répandus ; les deux autres étant l'élimination des éléments nocifs (comme les traces de rubans auto-collants, d'humidité, de champignons, d'acidité, etc.) et la reconstitution des éléments manquants (il s'agit alors de trouver le bon papier pour compléter les trous et les coins perdus⁹²). Il existe plusieurs types d'entoilage : papier Japon et toile, mais aussi papier *Canson* (plus rigide) et toile. Enfin, comme le rappelle Véronique Roy, responsable du fonds d'affiches du Musée d'Histoire contemporaine, pour les affiches en papier très fin dont on ne veut pas dénaturer la qualité d'origine, un simple doublage en papier Japon est préférable.

On peut envisager, à terme, que les affiches du dépôt légal les plus anciennes, notamment les affiches politiques des années 1950 à 1970, soient à leur tour nettoyées, entoilées et stockées à plat dans des meubles idoines. Ce traitement de

⁸⁹ Cf. Annexe n°4 : fournitures pour le rangement des affiches

⁹⁰ On trouve peu de très grands formats dans le fonds des affiches politiques, en revanche, plusieurs « Grand Monde » (90 x 126 cm) et « Grand Colombier » (66 x 92 cm) notamment existent dans les fonds d'affiches de spectacles

⁹¹ Voir la fiche technique « Le doublage » par Dominique Bardez (BnF) : <http://www.bnf.fr/pages/infopro/conservation/pdf/Doublage.pdf> [consulté le 27-10-2005]

⁹² Voir la fiche technique « Le colmatage » par Dominique Bardez (BnF) : <http://www.bnf.fr/pages/infopro/conservation/pdf/Colmatage.pdf> [consulté le 27-10-2005]

consolidation permettrait une exposition physique plus sûre des affiches, mais également un maniement plus aisé.

Une autre technique de consolidation des affiches existe, il s'agit de l'opération de clivage⁹³ qui consiste à séparer l'affiche en deux dans le sens de l'épaisseur afin d'y insérer une feuille de papier Japon. Cette méthode, extrêmement précise, mais également très coûteuse, présente l'avantage de ne pas voiler la surface de l'affiche comme avec la technique du doublage.

Simone Breton-Gravereau et René Hardy⁹⁴ rappellent que la restauration doit obéir aux grands principes généraux, énoncés notamment par l'IFLA (International Federation of Library Association and institutions)⁹⁵ :

- la restauration doit stopper l'évolution des dégradations et consolider l'existant et pas nécessairement de remettre le document dans son état d'origine
- un document restauré ne doit être donné en consultation ou mis en exposition qu'en cas de nécessité
- une opération de restauration doit être accompagnée d'une reproduction intégrale du document qui pourra alors servir de document de substitution
- un document restauré doit être rangé dans des locaux qui garantissent sa bonne conservation
- toute opération de restauration doit être réversible
- des essais sur des échantillons doivent être réalisés avant lancer un traitement de restauration ; ils doivent pouvoir permettre de vérifier la compatibilité du document avec les matériaux employés ; les traitements importants, comme les traitements de désinfection, de désacidification ou de blanchiment, doivent faire l'objet d'une réflexion concertée
- dans un souci d'objectivité et de respect du document et son origine, les opérations de restauration doivent être visibles pour l'utilisateur
- dans le même esprit, après restauration, le document doit conserver son identité et respecter les niveaux de lecture des informations qu'il contient

⁹³ Voir la fiche technique « Le clivage » par Véronique Belon et Christiane Lequien (BnF) : <http://www.bnf.fr/pages/infopro/conservation/pdf/Clivage.pdf> [consulté le 27-10-2005]

⁹⁴ La restauration des documents graphiques in Protection et mise en valeur du patrimoine des bibliothèques

⁹⁵ Les principes de conservation de l'IFLA sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.ifla.org/V1/4/news/pchlm-f.pdf#search='IFLA%20principes%20de%20conservation'> [consulté le 18-11-2005]

- les produits et matériaux utilisés pour la restauration doivent être compatibles avec la nature des composants du document, tant d'un point de vue physique que chimique

- concernant les documents à plat (cartes, plans, papiers peints et affiches), les déchirures doivent être consolidées et les lacunes comblées avec du papier Japon. Si la mise au ton des papiers est possible, grâce à l'aquarelle par exemple, les retouches sont interdites.

4.3. Des écueils à éviter

Rappelons à cette occasion que, si le meuble à tiroir reste la meilleure solution de stockage, la manipulation des affiches ainsi rangées est relativement périlleuse, d'où l'intérêt de ne pas accumuler trop d'affiches par tiroir. La tentation est pourtant grande de bien remplir les tiroirs afin de mettre le maximum d'affiches à l'abri ! Le stockage en boîtes est susceptible des mêmes dérives alors que, dans ce cas aussi, chaque affiche doit pouvoir être extraite indépendamment des autres. Il est toutefois possible d'insérer chaque affiche dans une pochette plate en papier ou en polyester plastique transparent comme celui de la marque *Mylar*, très résistant, neutre et chimiquement stable, ce qui a l'avantage de l'individualiser et de renforcer sa protection. Dans certains établissements, dans un souci de gain de place, les boîtes ont parfois pu être stockées verticalement. Dans ce cas, qui ne représente à coup sûr pas la meilleure solution de conservation, les boîtes doivent être suffisamment remplies afin que les affiches ne s'affaissent pas sur elles-mêmes, mais elles doivent surtout être protégées. Le chapitre « Traitement de l'image fixe » de l'ouvrage *Les images dans les bibliothèques*⁹⁶ nous rappelle pourtant que seules les images de petite taille et suffisamment rigides peuvent être rangées verticalement sans dommage et échapper à ce que Marie-Lise Tsagouria⁹⁷ appelle la « scoliose » des documents. Le rangement vertical dans des meubles à cintres préconisé pour les très grands formats a néanmoins été abandonné par le fonds ancien de la Bibliothèque municipale de Lyon qui a jugé que ce mode de

⁹⁶ Op. cit. note 22

⁹⁷ Le conditionnement des documents de bibliothèques. Marie-Lise Tsagouria. En ligne. Disponible sur : <http://www.culture.gouv.fr/culture/conservation/fr/preventi/documents/c3.pdf> [consulté le 10-10-2005] (extrait de Protection et mise en valeur du patrimoine des bibliothèques : recommandations techniques. Paris : Direction du livre et de la lecture, 1998)

conservation était trop traumatisant pour les fibres du papier, surtout entoilé. En revanche, il a toujours cours aux Archives municipales de Lyon, en général pour des documents non-entoilés. Certains départements de la BnF ont également choisi d'encapsuler des affiches dans du *Mylar* pour pouvoir les stocker dans des meubles à cintres, ainsi, les affiches ne glissent pas au fond de leur gangue. Cette solution que la BnF a préconisé durant des années, avant de la proscrire, est à nouveau employée essentiellement pour le transport des affiches (dans le cadre d'expositions, par exemple).

Partie 3 : La valorisation des affiches

« [L’affiche devra] provoquer chez le spectateur bien plus qu’une sensation visuelle fugitive, une émotion consciente ou inconsciente, en tout cas obsédante. On ne lui demande pas de se faire aimer ni comprendre, seulement de se faire subir. Elle est à la peinture ce que le viol est à l’amour⁹⁸. »

1. La numérisation

Les images, et particulièrement les affiches, posent, comme on a pu le voir, un singulier problème au bibliothécaire tant pour leur traitement physique qu’intellectuel. Leur description est un exercice relativement périlleux, aussi de nombreuses bibliothèques disposant de fonds d’affiches ont depuis longtemps choisi de permettre aussi aux lecteurs de les visualiser, sous forme de diapositives comme à la Bibliothèque Forney ou de photographies comme au département des Estampes et de la photographie de la Bibliothèque nationale de France. Néanmoins, depuis les années 1990, de nombreuses campagnes de numérisation, concurrençant ou complétant le microfilmage, ont été lancées dans les bibliothèques, pour les documents graphiques et iconographiques. En 1996, un programme portant sur la numérisation des fonds iconographiques et sonores appartenant à l’Etat est même initié ; il s’est élargi en 2000 aux fonds des collectivités territoriales. Ce programme est piloté par le comité scientifique pour la documentation informatisée et le multimédia du Conseil ministériel de la recherche⁹⁹.

Si l’on s’en tient à la définition générale proposée par le *Grand Larousse de la langue française*¹⁰⁰, la numérisation est l’action de « *convertir une information analogique sous forme numérique. [Elle] peut être considérée comme un codage.* ». Sur la page « A propos de la numérisation » de la sous-direction des bibliothèques et de la documentation, la définition est précisée comme suit :

⁹⁸ Extrait de la théorie sur le rôle de l’affichiste et sur la fonction de l’affiche formulée par Cassandre en 1935. D’autres extraits sont disponibles sur : http://www.museedelapub.org/reclame_publicite/2_role_affichiste.htm [consulté le 19-11-2005]

⁹⁹ On trouvera plus d’informations à l’adresse suivante : http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/fr/f_03.htm [consulté le 07-12-2005]

¹⁰⁰ Cf. *Grand Larousse de la langue française*, édition de 1979

« Numériser ne signifie [...] pas acquérir ou gérer des documents électroniques, mais consiste à transformer l'image papier ou tout autre type de support traditionnel de documents en image électronique. Le document numérisé devient alors document électronique¹⁰¹ ». Toutefois, la numérisation est bien plus qu'un simple processus technique ; elle touche à la fois au domaine de la conservation des documents, et à celui de leur valorisation.

1.1. Préservation et valorisation : des exemples en bibliothèque

La numérisation, de plus en plus répandue dans les bibliothèques tant en France qu'à l'étranger, a la double fonction de protéger les documents et de les valoriser. En effet, le document une fois numérisé peut être stocké de manière sûre ; c'est sa copie qui sera disponible pour les lecteurs, l'original, quant à lui, ne sera plus manipulé que pour des prêts exceptionnels, comme pour des expositions par exemple. Dans le même temps, le document numérisé, si les droits le permettent, pourra être vu du plus grand nombre en étant diffusé sur Internet. Dans l'ouvrage collectif intitulé *Les images en bibliothèque*¹⁰², le chapitre consacré à la numérisation rappelle les divers avantages liés à la numérisation : souplesse du traitement, permanence de l'information, baisse des coûts, qualité de la restitution de l'image, possibilité de transmission à distance, variété des solutions de consultation et excellente impression sur papier à partir d'une imprimante laser. En revanche, la pérennité des supports pose problème ; en effet, à l'heure actuelle, seul le disque de verre a une durée de vie de près de cinquante ans, tandis que celle des autres supports est de vingt ans au maximum¹⁰³.

¹⁰¹ La page intitulée « Numériser les collections » sur le site de la sous-direction des bibliothèques et de la documentation du Ministère de l'éducation nationale et de la recherche est disponible à l'adresse suivante : <http://www.sup.adc.education.fr/bib/> [consulté le 08-12-2005]

¹⁰² In COLLARD, Claude, GIANNATTASIO, Isabelle, MELOT, Michel. *Les images dans les bibliothèques*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1995 (Collection Bibliothèques)

¹⁰³ Pour plus d'informations sur ce thème, on peut consulter les conseils fournis sur le site des Archives de France à l'adresse suivante : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/archives%20electroniques/index.htm> [consulté le 19-12-2005] et un article concernant les CD-WORM signé de trois ingénieurs de Kodak à cette adresse : <http://www.mosarca.com/CDINFO/CDKODAK.htm> [consulté le 19-12-2005]

1.1.1. A Lyon ...

La numérisation des documents a commencé à la Bibliothèque municipale de Lyon dès 1993. Elle concernait alors deux versants des collections ; d'une part, les articles de presse et d'autre part les enluminures.

Concernant les articles, la numérisation est venue prendre le relais des dossiers de presse en version papier qui existaient déjà depuis les années 1970¹⁰⁴. Les opérations de numérisation et d'indexation ont dès le début été menées sur place, puisqu'elles ne posaient pas de problèmes techniques particuliers. Les articles pouvaient facilement être numérisés grâce à un scanner à plat (de type matériel de bureau) et brièvement décrits. Toutefois, rappelons que l'autorisation de montrer le contenu des articles sélectionnés n'ayant pas été négociée avec les détenteurs des droits, seules leurs notices sont accessibles sur Internet, les articles sont quant à eux consultables en interne.

Pour les enluminures, le corpus représentait 12 000 diapositives environ, réalisées à partir de 457 manuscrits du Vème siècle au XVIème siècle, incunables ou livres de la Renaissance. Dans un premier temps, les travaux de numérisation ont été confiés à une société privée, mais la volonté d'expérimenter de nouvelles techniques sur place a assez vite encouragé la bibliothèque à faire l'acquisition d'un appareil photo numérique et d'un scanner couplé à un chargeur de diapositives. La tâche a alors été confiée aux deux photographes de la bibliothèque qui ont achevé la numérisation des enluminures¹⁰⁵.

Pierre Guinard, conservateur au fonds ancien de la Part-Dieu, rappelle dans l'ouvrage collectif *Conduire un projet de numérisation*¹⁰⁶, que la bibliothèque s'est heurtée à un problème technique d'importance : le logiciel de gestion électronique de document (GED) utilisé à l'époque n'était pas compatible avec Internet et ne permettait donc qu'une consultation des documents numérisés à l'intérieur de la bibliothèque. Depuis l'utilisation du logiciel « *Dipmaker* », ce problème n'a plus cours.

La bibliothèque municipale de Lyon a ainsi progressivement affirmé sa volonté de gérer en interne les travaux de reproduction émanant à la fois de

¹⁰⁴ Cf. Rapport de stage

¹⁰⁵ On peut consulter la base Enluminures de la Bibliothèque municipale de Lyon à l'adresse suivante : <http://sgedh.si.bm-lyon.fr/dipweb2/phot/enlum.htm> [consulté le 06-12-2005]

¹⁰⁶ In BURESI, Charlotte, CEDELLE, Laure. *Conduire un projet de numérisation*. Villeurbanne : Enssib, 2002

demandes de l'établissement et du public. En 1998, grâce aux crédits alloués par l'Agence Rhône-Alpes pour les sciences humaines et sociales, elle a pu acquérir un scanner à plat couleur. Enfin, en 2000, un scanner couleur permettant la numérisation de documents reliés et / ou de grands formats est venu s'ajouter aux outils dont elle disposait déjà. Pierre Guinard insiste sur le fait que la numérisation au sein de l'établissement entraîne une meilleure réactivité et permet donc de répondre à des besoins variés. De plus, la sécurité des documents est plus facilement assurée dans la mesure où ces derniers ne quittent pas l'établissement. Toutefois, il reconnaît que la solution externe, qui n'est pas exclue, présente sans doute une meilleure productivité. Lors d'un entretien avec Jean-Luc Bouchier, l'un des deux photographes de la bibliothèque, j'ai pu prendre conscience de la quantité de demandes de reproduction de la part du public. La difficulté réside donc dans cette permanente recherche d'équilibre entre travail interne (notamment pour le Fonds ancien) et travail pour les lecteurs. Un cahier des charges minimal doit être réalisé même lorsque les documents sont numérisés sur place et les délais doivent également être respectés. Jean-Luc Bouchier effectue une copie de tous les travaux qui lui sont demandés et a ainsi pu constituer une sorte de bibliothèque numérique de sauvegarde, pour le moins hétéroclite. Néanmoins, les premiers documents numérisés au début des années 1990 ont dû être sauvegardés sur de nouveaux DVD, le premier support ne permettant plus une conservation parfaite, certaines données ayant même été irrémédiablement perdues.

Quoiqu'il en soit, la Bibliothèque municipale de Lyon peut grâce à la numérisation proposer à ses lecteurs de visualiser dès la notice du catalogue leur document. Ainsi, dans le cas des photographies du fonds Sylvestre, par exemple, une recherche dans Catalog +¹⁰⁷ permet à l'internaute d'avoir sur le même écran la notice et la photographie elle-même. C'est aussi grâce à la numérisation que la bibliothèque peut offrir une seconde vie – voire une vie éternelle ...- à ses expositions en leur faisant une place sur son site¹⁰⁸ et présenter également ses trésors grâce aux bases de données¹⁰⁹.

¹⁰⁷ Catalog + fédère dans une interface unique les requêtes et leurs résultats pour l'ensemble des catalogues et bases de données de la bibliothèque, incluant de fait les réponses issues du Guichet du Savoir. Catalog + est disponible à l'adresse suivante : <http://autonomy.bm-lyon.fr/retina/private/basicSearch.do> [consulté le 25-10-2005]

¹⁰⁸ Une visite à l'adresse suivante s'impose : <http://www.bm-lyon.fr/expo/exposit.htm> [consulté le 07-12-2005]

¹⁰⁹ La base de données « Enluminures » est accessible sur : <http://sgedh.si.bm-lyon.fr/dipweb2/phot/enlum.htm>, la base « Estampes » sur : <http://sgedh.si.bm-lyon.fr/dipweb2/esta/estampes.htm> et la base « Affiches » sur : <http://sgedh.si.bm-lyon.fr/dipweb2/affi/affiches.htm> [consulté le 23-11-2005]

1.1.2. ... et ailleurs

Concernant la numérisation, l'exemple le plus couramment cité parmi les bibliothèques municipales est celui de la bibliothèque de Lisieux¹¹⁰. En effet, cette dernière a commencé en 1994 à numériser des cartes postales de son fonds local, avant de se lancer la même année dans la saisie manuelle de nouvelles livres de droits de grands auteurs comme Maupassant ou de Mirbeau. Les textes ainsi saisis ont été édités et diffusés sur disquettes, CD-Rom et par téléchargement sur des serveurs. De l'avis de Olivier Bogros¹¹¹, conservateur à Lisieux, la bibliothèque a par ce biais à la fois compensé son retard en matière d'informatique et lutté contre l'image désuète qui lui était associée. Un grand pas a alors été franchi : nanties d'une image parfois bien poussiéreuse, les bibliothèques pouvaient grâce aux nouvelles technologies devenir des établissements où le progrès et la technique avaient leur place.

Actuellement les exemples de bibliothèques ayant numérisé une partie de leurs fonds ne manquent pas. Plutôt que de n'en citer que quelques uns, il paraît plus intéressant de se pencher sur des exemples de projets collectifs en France et en Europe.

Dans l'ouvrage intitulé *Conduire un projet de numérisation*, Charlette Buresi et Laure Cédelle-Joubert s'intéressent aux exemples des bases de données *Enluminures*¹¹² et *LiberFloridus*¹¹³, rappelant que les bases d'images permettent de valoriser des fonds spécifiques en provenance de bibliothèques diverses mais ayant une thématique commune. Ces fonds sont parfois – mais pas toujours, comme on peut le constater à la Bibliothèque municipale de Lyon notamment – peu identifiables et donc visibles dans les catalogues des bibliothèques. Ces deux bases présentent des enluminures de manuscrits médiévaux conservés dans les bibliothèques sous la tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication d'une part, et du Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, d'autre part ; elles ont été réalisées en partenariat avec l'Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT-CNRS).

¹¹⁰ La bibliothèque électronique de Lisieux est accessible à partir du lien suivant : <http://www.bmlisieux.com/> [consulté le 07-12-2005]

¹¹¹ Propos relevés dans son article intitulé « Les sites multimédia de la bibliothèque municipale de Lisieux » paru en 1997 dans le *Bulletin des bibliothèques de France*.

¹¹² La base *Enluminures* est consultable à l'adresse suivante : <http://www.enluminures.culture.fr/> [consulté le 08-12-2005]

¹¹³ On peut consulter la base *LiberFloridus* à cette adresse : <http://liberfloridus.cines.fr/> [consulté le 08-12-2005]

Cette volonté de montrer des collections qui sont physiquement conservées en des lieux géographiquement distincts est de plus en plus forte dans le monde des bibliothèques. On peut également signaler le site *Le Moyen-Âge en lumière*¹¹⁴ qui propose des parcours thématiques à partir des images de 25 000 manuscrits conservés dans diverses bibliothèques françaises, ou encore pour des zones géographiques plus circonscrites, *Normannia*¹¹⁵, la bibliothèque numérique normande ou *NordNum*¹¹⁶, pour le Nord – Pas-de-Calais.

Une autre tendance se dégage grâce à la numérisation ; il s'agit de l'exposition virtuelle. Là encore, les exemples ne manquent pas sur les sites des bibliothèques, mais on peut signaler l'initiative du Ministère de la Culture et de la Communication de présenter sur son site une page consacrée aux musées imaginaires¹¹⁷ et à partir de laquelle les internautes peuvent accéder à des expositions virtuelles, rassemblant des documents provenant de diverses origines. Ainsi, si l'on prend l'exemple de l'exposition intitulée « Traditions de Noël en France et au Canada ¹¹⁸ », les documents présentés sont conservés dans huit établissements situés dans diverses villes au Canada et en France.

1.2. Les limites fixées par le droit d'auteur

Avant de se lancer dans une campagne de numérisation, les bibliothèques doivent préalablement s'assurer qu'elles respectent ce qu'a prévu la loi en matière de protection des œuvres.

1.2.1. Les textes de loi

Dans le chapitre consacré aux aspects juridiques de l'ouvrage *Conduire un projet de numérisation*¹¹⁹, Valérie Game, chef du service juridique de la Bibliothèque nationale de France, rappelle que la propriété intellectuelle englobe le droit de la propriété industrielle et celui de la propriété littéraire et artistique. Dans

¹¹⁴ Le site est visible à l'adresse suivante : <http://www.moyenageenlumiere.com/> [consulté le 08-12-2005]

¹¹⁵ *Normannia* est une bibliothèque de textes numérisés sur le patrimoine, l'histoire et la culture de la Normandie, les documents sont consultables en texte intégral à partir de l'adresse : <http://www.normannia.info/> [consulté le 08-12-2005]

¹¹⁶ *NordNum* présente des ouvrages numérisés provenant de la bibliothèque centrale de Lille 3 et de la bibliothèque du Centre de recherche en histoire de l'Europe du Nord-Ouest (CRHEN-O) et est consultable à l'adresse suivante : <http://nordnum.univ-lille3.fr/nordnum3.html> [consulté le 08-12-2005]

¹¹⁷ La page « Musées imaginaires » est accessible à l'adresse suivante : <http://www.culture.gouv.fr/culture/exp/exp.htm> [consulté le 08-12-2005]

¹¹⁸ L'exposition est visible à cette adresse : <http://www.culture.gouv.fr/culture/noel/franc/noel.htm> [consulté le 08-12-2005]

¹¹⁹ Op. cit. note 98

le cas des photographies, des cartes postales et, par extension des affiches politiques, il est également question du droit à l'image.

La loi française distingue le droit moral du droit patrimonial. Le premier, perpétuel, imprescriptible et inaliénable, est composé du droit de divulgation, du droit à la paternité et du droit au respect de l'œuvre. Le second est temporaire dans la mesure où le monopole d'exploitation d'une œuvre par les ayants droit perdure pendant soixante-dix ans après le décès de l'auteur. Ce droit d'exploitation comprend le droit de représentation et le droit de reproduction, cessibles exclusivement par l'auteur ou ses ayants droit, à titre gratuit ou onéreux.

Valérie Game rappelle qu'en France « *sont ainsi protégées toutes les œuvres sans considération de leur genre (littéraire, musical, les arts plastiques ...), sans considération de leur mérite, et à la seule condition construite par la jurisprudence d'être originales, c'est-à-dire, selon la formule des directives communautaires, d'être une création intellectuelle propre à son auteur*¹²⁰. »

Le cadre juridique français à la tête duquel on trouve le *Code de la propriété intellectuelle*¹²¹ est relayé à l'échelon européen par une série de directives, notamment celle de mai 2001 portant sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins¹²² et au niveau international par le *Traité de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle*¹²³ (OMPI) de 1996.

Deux cas se présentent donc pour une bibliothèque qui souhaite numériser des documents : soit les œuvres sont tombées dans le domaine public et elles peuvent alors être exploitées librement dans la mesure où le droit moral de l'auteur est respecté, soit les œuvres sont protégées par le droit d'auteur et le droit de reproduction et de diffusion sont soumis à l'autorisation des titulaires de ces droits. Dans un cas comme dans l'autre, il convient pour la bibliothèque d'être extrêmement vigilante quant à ces questions.

¹²⁰ Op. cit. note 98

¹²¹ Le code de la propriété intellectuelle est disponible sur le site Légifrance aux adresses suivantes : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/RechercheSimplePartieCode?commun=CPROIN&code=CPROINTL.rcv> (pour la partie législative) et : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/RechercheSimplePartieCode?commun=CPROIN&code=CPROINTR.rcv> (pour la partie réglementaire) [consulté le 05-10-2005]

¹²² Voir notamment la directive 2001/29/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information, datée du 22-05-2001, disponible sur : http://europa.eu.int/eur-lex/pri/fr/oj/dat/2001/l_167/l_16720010622fr00100019.pdf [consulté le 08-12-2005]

¹²³ Le texte du traité est disponible à l'adresse suivante : <http://www.legalis.net/legalnet/treatyompi.htm> [consulté le 08-12-2005]

1.2.2. Le paradoxe des affiches électorales

1.2.2.1. Le droit à l'image

Les affiches électorales entrées par dépôt légal de 1943 à nos jours sont toutes soumises au droit d'auteur. Le cas de ces affiches est rendu complexe par leur nature même : en effet, affiches contenant du texte, un bon nombre d'entre elles portent également une photographie du ou des candidats. Elles bénéficient donc des droits liés aux imprimés et de ceux liés à l'image.

Concernant l'image tout d'abord, toute personne ayant sur son image et sur l'utilisation qui en est faite un droit absolu, il lui est possible de s'opposer à sa reproduction et à sa diffusion, quel que soit le support utilisé. Le droit à l'image, absolu et exclusif, est une composante des droits de la personnalité. Toutefois, des nuances sont à apporter. En effet, au nom de la liberté d'information, la jurisprudence considère que « *la publication de personnes directement impliquées dans un évènement est licite* », sous la seule réserve du respect de la dignité de la personne humaine. On peut donc considérer que les affiches politiques illustrées de la photographie des candidats entrent dans ce cadre-là.

1.2.2.2. Les notions d'œuvre orpheline et d'œuvre anonyme

Pour environ la moitié des affiches électorales, la recherche des auteurs risque d'être particulièrement complexe car le parti représenté n'existe plus, pas davantage que l'imprimerie et le candidat est décédé depuis longtemps. Dans ces conditions, on peut légitimement se demander comment procéder si l'on veut numériser ces affiches. Deux notions peuvent nous éclairer : celle d'œuvre orpheline et celle d'œuvre anonyme.

Dans le numéro 63 de novembre 2005 de *Actualités du droit de l'information*¹²⁴, un dossier est consacré aux œuvres orphelines, c'est-à-dire aux œuvres non commercialisées, qui ne sont pas encore entrées dans le domaine public, mais pour lesquelles il n'existe plus d'ayants droit, ou pour lesquelles il est impossible de définir ou de contacter les ayants droit. Ce concept d'œuvre orpheline ne figure pas dans le code de la propriété intellectuelle et n'est que rarement évoqué dans le contexte français. En effet, lorsqu'un auteur ne peut être

¹²⁴ Cf. **Association des professionnels de l'information et de la documentation (ADBS)**. *Actualités du droit de l'information*, « Dossier : Les œuvres orphelines », n°63, novembre 2005

identifié, certaines bibliothèques, pour exploiter un document en se dispensant d'une autorisation, pensent qu'il est possible de recourir à la mention « DR » pour droits réservés. En réalité, cette mention ne garantit en rien la tranquillité de la bibliothèque, même si cette dernière a précieusement conservé toutes les preuves de sa bonne foi en matière de recherche d'informations sur l'auteur ou ses ayants droit. L'inter-association des archivistes, bibliothécaires et documentalistes demande instamment aux autorités compétentes tant en France qu'en Europe de prévoir une exception pour des actes de reproduction spécifiques dans les bibliothèques et certains autres établissements ouverts au public. Si dans la *Communication de la commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions (COM/2005/465)*¹²⁵ portant sur les bibliothèques numériques, il est bien fait mention que la directive 2001/29/CE prévoit cette exception, en revanche, rien de tel n'apparaît dans le texte du projet de loi sur le droit d'auteur¹²⁶ qui a été discuté les 20 et 21 décembre 2005 et doit faire l'objet de nouvelles discussions et d'un vote à la mi-janvier 2006. Le ministère de la Culture a déjà publié un catalogue des œuvres muséographiques orphelines, il serait donc envisageable de réaliser la même chose pour les documents conservés en bibliothèque, afin que des ayants droit éventuels puissent se manifester.

La loi a par contre prévu le cas des œuvres anonymes. Pour ces dernières, ainsi que les œuvres pseudonymes ou collectives, la durée du droit exclusif est de soixante-dix années à compter du 1^{er} janvier de l'année suivant celle où l'œuvre a été publiée, cette date peut être déterminée par tout mode de preuve du droit commun et notamment par le dépôt légal. Ce traitement particulier s'est imposé dans les cas où l'auteur étant inconnu, sa date de décès l'est également. Signalons enfin qu'en France, la protection légale n'est subordonnée à aucune formalité ; le *Code de la propriété intellectuelle* stipule bien que l'auteur jouit d'un monopole « du seul fait de sa création ». Valérie Game rappelle que le dépôt légal en France,

¹²⁵ Le texte, datant du 30-09-2005, est disponible à l'adresse suivante : http://europa.eu.int/information_society/activities/digital_libraries/doc/fr_comm_digital_libraries.pdf [consulté le 08-12-2005]

¹²⁶ Le texte du projet de loi datant du 12-11-2003 est disponible à l'adresse suivante : <http://www.assemblee-nationale.fr/12/projets/pl1206.asp> [consulté le 08-12-2005]

bien que toujours obligatoire, n'a plus aucune incidence depuis 1925¹²⁷ sur le droit d'auteur.

Ainsi, les affiches électorales, bien qu'originellement destinées à l'affichage public sont, en raison de leur date de création, toujours protégées par le droit d'auteur et ne peuvent être diffusées sans accord sur Internet sans risque pour la Bibliothèque municipale de Lyon.

1.3. Les techniques de numérisation

Une fois résolus les problèmes de droit concernant les œuvres à reproduire, il faut considérer les problèmes techniques éventuels parmi lesquels la manipulation des documents, la durée du traitement, le stockage et l'indexation des documents électroniques.

1.3.1. Des appareils, des logiciels et des hommes

Comme on a déjà pu le voir, la Bibliothèque municipale de Lyon dispose d'un scanner à plat Titan couleur SMA 6650 A0¹²⁸ acquis en 2000 pour les travaux de grands formats, comme les affiches notamment. Néanmoins, cet appareil est en panne depuis le mois d'octobre 2005, ce qui montre de toute évidence les limites du travail de numérisation en interne.

Les contenus des imprimés peuvent être numérisés selon deux modes de codage différents : le mode image et le mode texte. Ces deux modes ne permettent pas le même type d'exploitation pour la recherche d'information, l'affichage à l'écran et l'impression.

1.3.1.1. Les avantages et inconvénients du mode image

La numérisation en mode image est le mode le plus simple et le moins coûteux. En effet, il permet de produire une « photographie » du document, on obtient ainsi une copie en fac-similé électronique. Toutefois, le mode image nécessite une description bibliographique complète, avec une indexation sans laquelle le texte ne peut être que « feuilleté ». On peut également noter que le

¹²⁷ La loi du 29-05-1925 posait le principe de la protection du seul fait de la création de l'œuvre et supprimait donc le dépôt à la Bibliothèque Nationale comme condition de l'action en contrefaçon.

¹²⁸ Le scanner permet de numériser des documents d'une taille maximale de 120 x 90 cm.

mode image entraîne un encombrement important des fichiers dû à son poids. Renseignements pris auprès de Jean-Luc Bouchier, la numérisation d'une affiche en haute résolution et en couleur¹²⁹ peut prendre de quatre à cinq minutes (plus le format est grand, plus le balayage du document s'effectue lentement). La résolution de 400 ppp¹³⁰, habituellement choisie pour les documents imprimés en petits caractères ou de mauvaise qualité, mais les photographes de la Bibliothèque municipale de Lyon ont néanmoins fait le choix de l'employer systématiquement, sachant que l'on peut abaisser un taux de résolution élevé, et non l'inverse. Notons pour information que la Bibliothèque nationale de France a, quant à elle, choisi une résolution moyenne d'environ 300 ppp qui permet une bonne lisibilité.

La numérisation en mode image donne toujours un fichier volumineux qu'il faut compresser pour gagner de la place de stockage et pour pouvoir le transmettre sur le réseau local ou sur Internet. Les différentes méthodes de compression qui existent se répartissent en compression avec perte d'information et compression sans perte d'information. La compression avec perte est la plus fréquemment utilisée pour les documents image, d'une part parce qu'elle élimine des informations de manière non détectable par l'œil humain, et d'autre part, parce qu'elle permet un meilleur taux de compression. Toutefois, les compressions sans perte sont conseillées pour le texte dans les projets de numérisation patrimoniale où les données numériques doivent être conservées sur le long terme et réutilisées dans des projets de communication et de valorisation des documents. Une solution intermédiaire est de conserver une version non compressée en format TIFF¹³¹ à des fins de sauvegarde et de conservation et pour pouvoir convertir ultérieurement en d'autres formats au fur et à mesure de l'évolution technologique, et de compresser les fichiers image au format JFIF¹³² pour la diffusion des données. Cette pratique, en cours à Lyon, répond parfaitement aux prescriptions de la BnF qui conseille de stocker les données sur un format indépendant de l'application qui l'aura généré et donc de dissocier conservation et exploitation.

¹²⁹ Il est préférable d'utiliser le mode couleur (plutôt que le mode bitonal ou que le mode niveaux de gris) pour les affiches dont le fond est très vivement coloré.

¹³⁰ ppp = point par pouce ou dpi = *dot per inch*

¹³¹ Le format TIFF (*Tagged Image File Format*) est un format de fichier ouvert qui permet de véhiculer des images numérisées en mode point, compressées ou non, en noir et en blanc, en niveaux de gris et en couleur.

¹³² Le format JFIF (*JPEG File Interchange Format*) est le format de fichier le plus utilisé pour les images enregistrées avec la compression JPEG (*Joint Photographic Expert Group*).

1.3.1.2. Les avantages et inconvénients du mode texte

La numérisation en mode texte consiste à coder le texte en tant que tel, ce qui permet par la suite d'effectuer une recherche en texte intégral et de naviguer facilement dans le document, notamment par la table des matières. Il existe deux techniques de numérisation en mode texte ; la première est celle qu'a utilisée, entre autres, la Bibliothèque municipale de Lisieux, c'est-à-dire la saisie manuelle du texte, tapé au kilomètre. Cette méthode ne peut s'appliquer qu'à la saisie de textes courts, de type nouvelles ou sommaires d'ouvrage. Notons que, pour les documents couverts par le droit d'auteur, cette saisie du texte entraîne une transformation du texte originel et la mise sur écran peut être assimilée à une opération de représentation, ce qui nécessite une autorisation de l'auteur ou des ayants droit.

La seconde méthode, en revanche, peut s'appliquer, quelle que soit la longueur du document, l'image numérisée du document en mode image, mais avec des contrastes accentués, est traitée à l'aide d'un logiciel de reconnaissance optique de caractères (OCR¹³³). Cette méthode permet à un système de récupérer le contenu d'un document numérisé en image sous forme de texte. La Bibliothèque municipale de Lyon dispose du logiciel OCR *OmniPage*¹³⁴. Actuellement, les logiciels OCR les plus performants affichent un taux de reconnaissance des caractères de 99,8% pour des documents imprimés de bonne qualité.

Dès lors, il s'agit pour la Bibliothèque municipale de Lyon de savoir quel type de traitement elle souhaite pouvoir appliquer aux affiches électorales entrées par dépôt légal pour faire son choix entre numérisation en mode texte ou en mode image, ou utiliser les deux modes. Le mode image semble le plus intéressant, surtout s'il est couplé à l'utilisation du logiciel OCR, puisqu'il autoriserait à la fois une diffusion grand public, pour l'affiche en tant qu'objet, et un usage plus expert, avec un travail possible sur la rhétorique politique par exemple.

¹³³ OCR = *Optical Character Recognition*

¹³⁴ Pour plus d'information sur ce logiciel, on peut consulter la page commerciale qui y est consacrée à l'adresse suivante : <http://www.scansoft.fr/omnipage/> [consulté le 09-12-2005]

1.3.2. Les métadonnées¹³⁵

Les documents électroniques constituent en eux-mêmes des collections, au même titre que les collections de reproduction sur microformes. Les métadonnées associées aux documents numérisés sont créées dans le déroulement même de l'opération de numérisation ; elles sont ensuite utilisées dans la restitution des documents numérisés et dans leur gestion.

On distingue trois types de métadonnées : les métadonnées descriptives, parmi lesquelles les métadonnées d'image, les métadonnées administratives et enfin les métadonnées de structure.

1.3.2.1. Les métadonnées descriptives

Il s'agit d'un ensemble d'informations descriptives qui vont permettre de répondre aux questions qui, quoi, où, quand, comment et pourquoi (QOQCP) et d'identifier ainsi une ressource dans un catalogue ou dans tout autre instrument de recherche informatisé, et également dans l'application de consultation qui lui est associée.

Pour une bonne gestion des collections numérisées, il est nécessaire de les décrire dans le catalogue de la bibliothèque comme tous les autres documents. Si l'on choisit de traiter la reproduction numérique dans l'outil de catalogage de la bibliothèque, on peut s'appuyer sur le format existant, les fichiers d'autorité et également l'expérience des catalogueurs. Deux solutions sont envisageables :

- on considère les documents numérisés comme les autres reproductions de substitution et les informations sont ajoutées au niveau des données locales dans la notice si elle existe déjà. On utilise alors le champ 856 (dans les formats MARC et INTERMARC) pour inclure un lien URL vers le document numérisé. On parle alors de métadonnées externes au document.

- on traite la reproduction numérique comme une édition originale et on lui crée donc une notice. Le document est également visible en cliquant sur le champ 856.

L'encodage EAD des documents permet d'associer des images aux documents décrits grâce aux éléments <dao> (objet archivistique numérique) ou

¹³⁵ Toutes les informations sur les métadonnées font directement référence au chapitre consacré au « Choix techniques de la numérisation des documents imprimés » par Catherine Lupovici (in BURESI, Charlotte, CEDELLE, Laure. *Conduire un projet de numérisation*. Villeurbanne : Enssib, 2002)

<daogrp> (groupe d'objets archivistiques numériques). On peut de surcroît utiliser l'attribut « actuate » avec la valeur « onload » pour que l'objet soit affiché automatiquement, ou avec la valeur « onrequest » pour l'afficher à la demande.

Les métadonnées descriptives sont alors « encapsulées » dans le document numérisé lui-même ; chaque image transporte ainsi avec elle ses propres métadonnées lorsqu'elle est téléchargée, copiée, etc. Ces métadonnées sont exploitées directement par les moteurs de recherche. La norme recommandée¹³⁶, tout particulièrement pour les documents produits électroniquement à la source, est le Dublin Core. Créé à l'initiative de l'OCLC¹³⁷, le Dublin Core est destiné aux communautés intéressées par la description bibliographique au sens large et doit permettre à toute personne, spécialiste ou non, de décrire un document. Rappelons qu'il est possible de passer du format MARC au Dublin Core et inversement, et que le Dublin Core est directement implémentable dans l'en-tête du document XML.

Le Dublin Core est un ensemble de quinze éléments de métadonnées ayant trait au contenu, à la propriété intellectuelle et à la version. Les éléments se répartissent comme suit :

- le contenu comprend les éléments titre, description, sujet et mots-clé, source, couverture (spatio-temporelle), type et relation
- la propriété intellectuelle recouvre les éléments créateur, contributeur, éditeur et droits
- la version regroupe les éléments date, format, identifiant et langue

Ces quinze éléments sont facultatifs, répétables et peuvent être saisis dans n'importe quel ordre. De plus, dix attributs sont utilisables pour affiner les éléments ; on parle alors de Dublin Core qualifié.

La Bibliothèque municipale de Lyon a fait le choix du Dublin Core, en pensant notamment aux futurs projets qui pourraient l'associer aux Archives municipales, par exemple. En effet, ces éléments permettent aux différents partenaires des projets, qu'il s'agisse de bibliothèques, de musées ou de centres d'archives, de trouver un dénominateur commun facilitant la traduction des données saisies dans leurs formats respectifs.

¹³⁶ Depuis février 2003, Dublin Core est devenu une norme internationale sous la référence ISO 15836.

¹³⁷ OCLC = Online Computer Library Center

1.3.2.2. Les métadonnées administratives

Les métadonnées administratives sont utilisées pour la gestion des documents électroniques qui doivent être stockés, communiqués et conservés. C'est pourquoi chaque document doit avoir un identifiant univoque à l'intérieur, comme à l'extérieur de la bibliothèque. Il doit pour cela comporter un préfixe qui identifie l'institution.

La numérisation du document constitue une reproduction en tant que telle et sa communication, une représentation qui peut être protégée par le droit d'auteur, le droit patrimonial ou le droit à l'image. Comme on le verra plus loin, elle peut avoir fait l'objet d'une négociation avec l'auteur ou les ayants droit. Le système informatique de la bibliothèque doit donc savoir gérer les différentes informations concernant l'accès aux documents électroniques, notamment les messages informant les usagers sur les éventuelles restrictions.

Enfin, si les documents électroniques se dégradent à cause du vieillissement du support sur lequel ils sont enregistrés, il existe aussi un risque d'obsolescence de la plate-forme technique qui permet leur accès et leur communication. Dans cette optique, les métadonnées de gestion de la conservation doivent être utilisées afin de permettre au système de stockage de prévenir la disparition des données. Ainsi, il est important de veiller à relever les informations liées à l'acquisition, au stockage et à sa pérennité (notamment l'historique des rafraîchissements de supports et des autres opérations de préservation), mais aussi celles liées à la numérisation et aux documents eux-mêmes.

1.3.2.3. Les métadonnées de structure

Ce dernier groupe de métadonnées permet à la fois de gérer le stockage et la navigation au sein des collections numérisées, et leur présentation à l'écran. Les documents peuvent être présentés individuellement ou collectivement, respectant la structure du fonds d'origine ou après une sélection particulière. Ainsi, la saisie des métadonnées au niveau de la collection sera nécessaire pour permettre aux utilisateurs de naviguer dans un ensemble de documents.

2. Pistes pour une mise en valeur des affiches électorales

2.1. Une exposition physique

Une des méthodes les plus simples et *a priori* les moins coûteuses pour valoriser un fonds est d'organiser une exposition. Toutefois, cette démarche ne saurait s'improviser, surtout pas en matière d'affiches. Deux aspects principaux sont à prendre en compte : le choix des documents et les conditions d'exposition.

2.1.1. Une exposition autour d'un thème

Les établissements possédant des affiches organisent régulièrement des expositions autour d'un thème, comme les affiches polonaises au Musée d'histoire contemporaine, ou d'un affichiste, comme Cassandre à la Bibliothèque nationale de France ou Auriac à la bibliothèque Forney¹³⁸. Notons qu'il s'agit dans la quasi-totalité des cas d'affiches illustrées.

Le fonds des affiches électorales entrées par dépôt légal est constitué quant à lui d'affiches texte. Or, lorsque l'on dit qu'une affiche est faite pour être vue, on fait référence à des affiches illustrées qui sont sensées provoquer une émotion d'ordre esthétique. L'affiche texte est, elle, faite pour être lue, ce qui de toute évidence ne fait appel ni au même degré de sensibilité, ni à la même approche. Il convient donc de réfléchir à un type d'exposition attrayant qui convienne au grand public, mais sans oublier un public plus spécialisé, comme celui notamment des historiens de la politique ou des spécialistes de l'histoire régionale.

Au vu des affiches triées et traitées, il apparaît qu'une exposition ne présentant que le fonds ne présenterait pas d'intérêt véritable, d'autant que les usagers, habitués aux expositions où la priorité va à l'image, pourraient être déçus par des affiches texte. En revanche, si la présentation de ces affiches, un rien austères, s'appuie sur d'autres fonds complémentaires, on peut envisager de toucher un assez large public. Au fil de mon travail autour des affiches électorales et des discussions avec différents membres du personnel de la bibliothèque, trois possibilités d'exposition se sont imposées.

¹³⁸ L'affichiste Jacques Auriac fait l'objet d'une exposition à la bibliothèque Forney du 06-12-2005 au 28-01-2006. On trouvera plus d'informations à l'adresse suivante : <http://www.culture.fr/Groups/musees/PublicItems/evenements/828/231991> [consulté le 19-12-2005]

2.1.1.1. *Mémoire politique lyonnaise*

La Bibliothèque municipale de Lyon dispose de riches fonds de photographies mettant en scène la vie de Lyon, et plus généralement de la région Rhône-Alpes¹³⁹. On peut signaler le fonds Sylvestre avec ses 4 500 photographies de reportages réalisées de 1894, année où l'exposition universelle se tint à Lyon, jusqu'aux lendemains de la seconde guerre mondiale, mais également le fonds Vermard. Ce dernier, donné à la bibliothèque par le photographe de presse Georges Vermard, est constitué de quelques 14 000 clichés issus des reportages qu'il a effectués dans les années 1960 et 1970. Il est prévu que ce fonds soit à très court terme (au cours de l'année 2006) encodé en EAD. Toutefois, les photographies étant déjà inventoriées et donc repérables en interne, il serait possible d'en faire d'ores et déjà une sélection afin d'illustrer certaines des affiches portant notamment sur l'annonce de meetings ou de réunions publiques de tel ou tel parti.

2.1.1.2. *Historique de l'affiche politique*

Le fonds ancien de la bibliothèque possède environ 5 000 affiches politiques et administratives datant de 1594 à l'entre-deux-guerres. En partie conservées dans des portefeuilles et donc pliées, ces affiches, du moins celles dont l'état autoriserait l'exposition, pourraient venir compléter en amont le fonds des affiches entrées par dépôt légal. En effet, une exposition mêlant des affiches anciennes et des plus récentes permettrait aux visiteurs, à travers un parcours nécessairement enrichi d'informations sur les techniques d'imprimerie ou sur les modes du langage politique à travers les époques, d'avoir une vision d'ensemble de la vie politique en Rhône-Alpes.

2.1.1.3. *Les années 1940 à Lyon*

Depuis quelques années, on assiste, dans les domaines du spectacle et de l'édition notamment, à un engouement pour les thématiques des années 1940, 1950, 1960, 1970 ou 1980. En 2001, le Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou a organisé une exposition portant sur les « années pop » (1956-1968)¹⁴⁰ qui a remporté un vif succès. La Bibliothèque municipale de Lyon pourrait grâce

¹³⁹ On trouvera plus de précisions sur les fonds de photographies de la Bibliothèque municipale de Lyon sur son site, à la rubrique « Collections Lyon et Rhône-Alpes » disponible à l'adresse suivante : http://www.bm-lyon.fr/decouvrir/collections_regionales.htm [consulté le 10-12-2005]

¹⁴⁰ Un lien vers l'exposition est disponible à l'adresse suivante : <http://www.centrepompidou.fr/expositions/pop/flash/go.htm> [consulté le 10-12-2005].

aux fonds qu'elle possède mettre en place une exposition autour d'une décennie, mêlant divers supports et s'organisant autour de plusieurs thèmes, comme la vie culturelle, l'éducation, le sport, la vie politique, etc. Les affiches électorales pourraient s'intégrer sans dénoter à ce type d'exposition à thématique large.

Toutes ces expositions pourraient bien sûr être alimentées par des documents provenant d'autres établissements comme les centres d'archives ou les musées. L'idée d'une exposition autour de la vie politique lyonnaise pourrait s'intégrer dans une exposition thématique pour peu qu'on la restreigne à une seule décennie. Comme il est rappelé dans l'ouvrage *Les images dans les bibliothèques*¹⁴¹, il est important d'élargir une telle manifestation par des conférences, des débats ou des projections. La Bibliothèque municipale de Lyon, parfaitement rompue à cet exercice, pourrait sans trop de difficultés faire coïncider une exposition, quel que soit son thème particulier, avec les multiples rencontres et débats qu'elle organise.

Il faut préciser ici que le droit de représentation couvre la présentation publique, et donc l'exposition publique, toutefois, dans le domaine des arts graphiques et plastiques, il n'est pas d'usage que les artistes demandent une rémunération pour l'exposition de leurs œuvres. L'affiche texte entre plutôt dans le cadre de l'imprimé que l'œuvre graphique, néanmoins cette précision peut être importante dans l'optique d'une exposition mêlant divers types d'affiches. Si l'exposition présente, en plus des affiches, des photographies, il faudra en revanche obtenir l'autorisation du ou des photographes.

2.1.2. Les conditions d'exposition

Les auteurs du chapitre portant sur les conditions d'exposition des documents graphiques¹⁴² dans l'ouvrage collectif consacré à la protection et à la mise en valeur du patrimoine des bibliothèques rappellent que les conditions de sécurité, les conditions climatiques, l'éclairage et la présentation des documents doivent faire l'objet d'une attention toute particulière.

¹⁴¹ Cf. COLLARD, Claude, GIANNATTASIO, Isabelle, MELOT, Michel. *Les images dans les bibliothèques*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1995 (Collection Bibliothèques)

¹⁴² Cf. EZRATI, Jean-Jacques, HARDY, René, LAFFITTE, Marie-Pierre et alii. *Les conditions d'exposition des documents graphiques*. En ligne. Disponible sur : <http://www.culture.gouv.fr/culture/conservation/fr/preventi/documents/c14.pdf>

La Bibliothèque municipale de Lyon dispose de salles d'exposition suffisamment bien équipées pour se dispenser de revenir ici sur les conditions de sécurité liées aux risques d'incendie, mais aussi au vol et au vandalisme. En revanche, concernant les conditions d'exposition, rappelons que tous les documents ne nécessitent pas les mêmes traitements en matière d'exposition. Ainsi, il convient que la température se situe entre 15 et 25 ° C et l'humidité entre 40 et 65 % pour que les affiches, comme les photographies, par exemple ne souffrent pas. L'éclairage doit également tenir compte de la fragilité des documents et donc ne pas excéder 50 lux pour les documents fragiles et en couleurs, et 100 lux pour les autres documents, d'où l'importance accordée à la mise en place de l'éclairage des vitrines, notamment grâce à la fibre optique qui permet un éclairage diffus et sans apport de chaleur. Il importe également que les notices ou les étiquettes descriptives soient suffisamment lisibles sans éclairage particulier ; on veillera donc à soigner particulièrement la couleur, le contraste et le corps des caractères. Enfin, l'encadrement des documents en feuille, comme les affiches, est une affaire délicate qui obéit à des principes stricts ; ainsi, il importe de ne pas appliquer directement le verre sur le document, en le fixant par exemple sur un passe-partout¹⁴³, et de veiller à l'étanchéité du cadre à la poussière et aux insectes.

2.2. Une exposition virtuelle

De nombreuses bibliothèques, parmi lesquelles celle de Lyon¹⁴⁴, proposent sur leur site de profiter des expositions bien après qu'elles aient été démontées grâce aux expositions virtuelles. Toutefois, avant de se lancer dans une telle entreprise, il s'agit de s'assurer, comme pour la mise à disposition des documents électroniques en général, que le droit est bien respecté.

2.2.1. Les difficultés à prévoir

Dans le cas des affiches politiques entrées par dépôt légal, les documents sont protégés par le droit d'auteur, comme on l'a déjà vu, ce qui rend leur mise en

¹⁴³ On trouvera tous les détails nécessaires à un encadrement de qualité sur plusieurs sites, notamment celui du Centre de conservation du Québec à l'adresse suivante : http://www.ccq.mcc.gouv.qc.ca/conseils/conseils_oeuvres.htm [consulté le 10-12-2005]

¹⁴⁴ On trouvera à cette adresse les expositions virtuelles de la Bibliothèque municipale de Lyon : <http://www.bm-lyon.fr/expo/exposit.htm> [consulté le 10-12-2005]

ligne impossible, sauf à négocier les droits avec les auteurs ou leurs ayants droit. C'est ici l'occasion de rappeler que la cession ou l'acquisition de droits d'auteur doit être écrite et signée des deux parties : cédant et cessionnaire. Valérie Game rappelle que certaines mentions sont impératives sous peine de nullité :

- chacun des droits cédés (droit de reproduction, droit de représentation) doit être énoncé

- le domaine d'exploitation des droits cédés doit être délimité quant à son étendue (modes d'exploitation), sa destination (à des fins de diffusion sur Internet, de publication sur support papier, de publication sur support CD-Rom, etc.), au lieu (territoire de diffusion) et sa durée

- le prix de cession doit être indiqué au contrat, si la cession est gracieuse, cela doit également figurer sur le contrat

Comme on l'a évoqué, le projet de loi française de transposition de la Directive du 22 mai 2001 sur la société de l'information¹⁴⁵ prévoit d'ajouter une exception en faveur des organismes en charge du dépôt légal quant aux droits exclusifs. François Stasse, dans son *Rapport au ministre de la Culture et de la Communication sur l'accès aux œuvres numériques conservées par les bibliothèques publiques*¹⁴⁶, développe quatre axes de réflexions parmi lesquels la possibilité pour les bibliothèques de numériser des ouvrages imprimés pour une mise en consultation sur place en prenant en compte la production éditoriale qui a cessé de vivre commercialement, mais qui reste protégée juridiquement. La rémunération des titulaires de droit serait forfaitaire et versée à un organisme de gestion collective.

Sans ce changement, la mise en ligne d'une exposition virtuelle des affiches politiques que détient la Bibliothèque municipale de Lyon ne pourra avoir lieu.

2.2.2. Une consultation en interne

Une solution intermédiaire pourrait être de ne laisser qu'un accès limité à l'intérieur de la bibliothèque à une exposition virtuelle, même s'il faut bien reconnaître que l'intérêt d'une telle opération serait tout de même un peu limité. Notons que les expositions virtuelles de la bibliothèque déjà en ligne ne proposent

¹⁴⁵ Op. cit. note 118

¹⁴⁶ On trouvera l'intégralité du rapport rédigé par François Stasse en avril 2005 à l'adresse suivante : <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/index-rapports.htm> [consulté le 11-12-2005]

que des œuvres tombées dans le domaine public ou dont l'auteur a autorisé (et parfois même encouragé) la diffusion.

De la même manière qu'ont été réalisées les différentes bases de la Bibliothèque municipale de Lyon, la création d'une base affiches politiques serait envisageable, à la même condition expresse de ne pouvoir être consultée que dans l'enceinte de l'établissement. En allant chercher en dehors du support des affiches, cette base pourrait être enrichie de textes et d'articles de presse sur l'histoire politique lyonnaise et rhônalpine.

La création de l'une ou l'autre de ces bases nécessiterait au préalable d'identifier clairement le public visé. De plus, dans la mesure où la consultation devrait se faire sur place, les usagers seraient nécessairement en nombre restreint ce qui est un élément important à prendre en compte au vu du temps et des moyens à mettre en œuvre pour sa création.

2.3. Une exposition sur support

Le transfert d'une exposition sur un support, qu'il s'agisse d'un CD-Rom ou d'un livre, pose le même problème quant à l'achat ou à la cession des droits. Toutefois, dans la mesure où les plus anciennes des affiches arrivées par dépôt légal datent de 1943, elles seront libres de droits dans moins de dix ans et l'on peut dès lors déjà envisager certaines formes de publication.

2.3.1. Un CD-Rom

À la manière d'une éventuelle base affiches électorales, la création d'un CD-Rom présentant à travers les affiches et d'autres documents, la vie politique en Rhône-Alpes, nécessiterait un considérable travail de préparation et de rédaction. En effet, bien plus qu'un simple stockage de données, un CD-Rom présenterait une réelle valeur ajoutée en mettant à la disposition de l'utilisateur de nombreuses fonctionnalités :

- un accès doit être possible par un index, une recherche croisée par critères ou mots-clés, ou encore directement à partir des vignettes des documents
- la navigation peut se faire grâce à des liens hypertextes, plusieurs documents peuvent s'afficher simultanément

- les outils doivent permettre le téléchargement des documents, leur impression, leur tri, etc.

- les options techniques, enfin, permettent d'inclure du son ou de la vidéo

Ce travail devrait être confié à un concepteur multimédia, même s'il est nécessaire de mettre à profit l'expertise des personnels de la bibliothèque dans la phase préparatoire d'un tel projet.

2.3.2. Une publication papier

Sans doute plus classique, l'édition d'un ouvrage reste toujours un excellent moyen de faire connaître un fonds. Là encore, le thème pourrait s'élargir à la vie politique lyonnaise sur une période plus ou moins longue en fonction des droits négociés. Il pourrait également s'agir d'un projet à l'échelle régionale ou, pourquoi pas, nationale auquel pourraient être associées les autres bibliothèques recevant le dépôt légal imprimeur et disposant donc de fonds semblables pour leur zone géographique.

La revue *Gryphe*¹⁴⁷, éditée par la bibliothèque et qui présente ses collections au travers d'articles signés de bibliothécaires, mais aussi d'universitaires ou d'artistes, pourrait également consacrer un de ses numéros aux richesses du dépôt légal, au sein duquel figurerait un article portant sur les affiches politiques.

2.4. Sensibiliser à l'importance du dépôt légal par le biais des affiches

Enfin, avant d'avoir réglé les questions relatives au droit, une solution relativement aisée à mettre en place afin de valoriser le fonds des affiches politiques serait de les présenter au public dans le cadre d'animations comme celles des Journées du patrimoine¹⁴⁸ ou de l'Heure de la découverte.

En effet, le premier rendez-vous qui a lieu tous les ans au mois de septembre est l'occasion pour la bibliothèque d'ouvrir plus largement ses portes au public et de lui montrer ce qui est habituellement connu des seuls professionnels. Dans ce cadre, il serait envisageable de présenter de façon pratique le rôle du dépôt légal pour la bibliothèque, de montrer les documents reçus et notamment les affiches. La

¹⁴⁷ On trouvera plus d'informations sur la revue *Gryphe* à l'adresse suivante : <http://www.bm-lyon.fr/actualites/gryphe.htm> [consulté le 11-12-2005]

¹⁴⁸ On peut consulter le site dédié aux Journées du patrimoine de 2005 à l'adresse suivante : <http://www.journeesdupatrimoine.culture.fr/> [consulté le 11-12-2005]

sélection devrait de préférence porter sur divers types d'affiches afin de satisfaire le public le plus large possible.

Dans le cadre de l'Heure de la découverte¹⁴⁹, manifestation propre à la Bibliothèque municipale de Lyon, il serait possible de présenter les affiches électorales parmi les autres affiches de l'établissement ou de reprendre un des thèmes possibles d'exposition.

¹⁴⁹ Toutes les informations concernant l'Heure de la découverte sont disponibles sur le site de la bibliothèque, à la rubrique qui lui est consacrée : http://www.bm-lyon.fr/decouvrir/heure/heure_decouverte.php [consulté le 11-12-2005]

Conclusion

La mise en valeur des affiches entrées par dépôt légal dans les bibliothèques est au cœur de problématiques variées touchant à la conservation et au traitement intellectuel des documents.

En effet, comme on pu le voir, l'EAD annonce un véritable changement dans le mode de traitement, permettant notamment de développer davantage de partenariats avec les centres d'archives et les musées et donc d'envisager la « *reconstitution virtuelle de fonds séparés pour des raisons historiques* ¹⁵⁰ ». De plus, l'utilisation des DTD, parmi lesquelles l'EAD, devrait permettre aux catalogues de bibliothèques de se renouveler, de devenir plus attrayants, autorisant davantage de fonctionnalités et une plus grande souplesse d'utilisation pour l'utilisateur quel qu'il soit, chercheur ou simple curieux. Il ne faut toutefois pas perdre de vue que cet enrichissement a un coût, humain tout d'abord ; l'EAD, encore relativement peu utilisée en France, nécessite une formation des personnels pour qui le catalogage a bien souvent rimé durant des années et des décennies avec MARC. Coût financier également dans la mesure où l'encodage en EAD peut être relativement long à réaliser, suivant le volume des fonds et le niveau de granularité choisi. Enfin, l'enrichissement des catalogues est également soumis au respect du droit d'auteur dans la mesure où les images numérisées constituent des copies et que leur affichage sur Internet n'est libre que si les documents concernés sont tombés dans le domaine public. Il s'agit là incontestablement d'un frein à la valorisation d'un grand nombre de documents dont l'existence reste de ce fait confidentielle.

Si, pour l'heure, la loi portant sur le droit d'auteur ne tient pas compte du cas particulier des bibliothèques dont la mission est à la fois de conserver et de faire connaître au plus grand nombre, on peut envisager qu'à l'avenir des changements interviennent dans ce domaine et permettent aux bibliothèques de révéler au public leurs trésors encore cachés, parmi lesquels les affiches et autres éphémères,

¹⁵⁰ Cf. « *L'enrichissement des catalogues ? Et après ?* » par Pierre-Yves Duchemin in **Bulletin des bibliothèques de France**, t.50, n°4, 2005.

longtemps demeurés « parents pauvres » des imprimés et que le public a aujourd'hui plaisir à découvrir.

Le renouveau annoncé des catalogues par le biais des DTD, mais également les réserves que l'on peut émettre à leur encontre, devraient, quoiqu'il en soit, permettre d'alimenter le questionnement des bibliothèques quant à leur rôle dans la société de l'information.

Bibliographie

1. Historique de l’affiche

BARGIEL-HARRY, Réjane, ZAGRODZKI, Charles. *Le livre de l’affiche.* Paris : Ed. Alternatives, 1985

BARNICOAT, John. *Histoire concise de l’affiche*, trad. de l’anglais par Jeanine CARLANDER. Paris : Hachette, 1972

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. *L’Ephémère.* Revue de la Bibliothèque nationale de France, n°10, 2002

CHAGNY, Pierre. *L’affiche, un document autre que le livre : perspectives de conservation et de valorisation.* Mémoire d’étude pour l’obtention du DCB. Villeurbanne : Enssib, 2005

ENEL, Françoise. *L’affiche : fonctions, langage et rhétorique.* Tours : Mame, Collection Medium, 1971

GALLO, Max. *L’affiche : miroir de l’histoire, miroir de la vie / Analyse critique de Carlo Arturo Quintavalle.* Trad. de Jocelyne de Pass. [Paris] : R. Laffont, 1973

GANDILHON, René. *Classement, catalogage et conservation des affiches.* Châlons-sur-Marne : Archives de la Marne, 1953

LO DUCA, Georges. *L’affiche.* Paris : Que sais-je ? N° 153, 1969

MENNESSIER, Anne-Laurence. *Le traitement des éphémères en bibliothèque : l'exemple de la collection Arthur Labbé de la Mauvinière à la médiathèque François-Mitterrand de Poitiers.* Mémoire d'étude pour l'obtention du DCB. Villeurbanne : Enssib, 2005

MOURLOT, Fernand. *Affiches originales des maîtres de l'Ecole de Paris : Braque, Chagall, Dufy, Léger, Matisse, Miró, Picasso.* [S. l.] : André Sauret, 1959

RICKARDS, Maurice. *The encyclopedia of ephemera: a guide to the fragmentary documents of everyday life for the collector, curator and historian. (Edited and completed by Michael TWYMAN).* Londres : the British Library, 2000
Articles "Poster" (p. 250-251), "Proclamation" (p. 256) et "Public notice" (p ; 257)

WEILL, Alain. *L'affiche française.* Paris : Que sais-je ? N° 153 bis, 1982

Le fonds Dutailly : l'âge d'or de l'affiche illustrée dans les collections de la Médiathèque de Chaumont. Supplément au n°220 de Art et métiers du livre, juillet-août-septembre 2000

2. Traitement de l'affiche

2.1. Traitement intellectuel

CORBIER, Jean-Baptiste. *Les documents éphémères du Dépôt légal à la Bibliothèque municipale de Lyon.* Rapport de stage pour l'obtention du Master I de philosophie, Lyon 3, Université Jean Moulin, 2005

Groupe d'experts AFNOR CG46/CN357/GE3. *Faire un répertoire ou un inventaire simple en EAD (Description archivistique encodée) : manuel d'encodage.* En ligne. Disponible sur : http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/archivistique/manuel_complet_EAD.pdf [consulté le 12-09-2005]

International council on archives / Conseil international des archives. *ISAG(G) : norme générale et internationale de description archivistique, deuxième édition* adoptée par le Comité sur les normes de description. Stockholm : 19-22 septembre 1999. En ligne. Disponible sur : http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/infopro/fr/annexes/isad_g_2f.pdf [consulté le 12-10-2005]

QUEYROUX, Fabienne. « EAD, la description archivistique encodée » in *La numérisation des textes et des images : techniques et réalisations*, textes réunis et édités par Isabelle WESTEEL et Martine AUBRY. Lille : Université Charles-de-Gaulle-Lille 3, 2003 (UL3. Travaux et recherches)

Society of American Archivists. *Encoded archival description, tag library / Description archivistique encodée, dictionnaire des balises*, trad. de l'anglais par le groupe AFNOR CG46/CN357/GE3. En ligne. Disponible sur : http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/archivistique/EAD%202002_Complet_20040930.pdf [consulté le 12-10-2005]

2.2. Traitement physique

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. Direction des services et des réseaux, département de la conservation. *Le doublage*, par Dominique Bardozy. En ligne. Disponible sur : <http://www.bnf.fr/pages/infopro/conservation/pdf/Doublage.pdf> [consulté le 25-10-2005]

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. Direction des services et des réseaux, département de la conservation. *Le colmatage*, par Dominique Bardez. En ligne. Disponible sur : <http://www.bnf.fr/pages/infopro/conservation/pdf/Colmatage.pdf> [consulté le 25-10-2005]

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. Direction des services et des réseaux, département de la conservation. *Le clivage*, par Véronique Belon et Christiane Lequien. En ligne. Disponible sur : <http://www.bnf.fr/pages/infopro/conservation/pdf/Clivage.pdf> [consulté le 25-10-2005]

BRETON-GRAVENEAU, Simone, HARDY, René. *La restauration des documents graphiques.* En ligne. Disponible sur : <http://www.culture.gouv.fr/culture/conservation/fr/preventi/documents/c7.pdf> [consulté le 25-10-2005]

COLLARD, Claude, GIANNATTASIO, Isabelle, MELOT, Michel. *Les images dans les bibliothèques.* Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1995 (Collection Bibliothèques)

LELIEVRE, Cédric. *Etude sur l'implication des lecteurs pour la conservation des documents : problématique et plan d'action.* Mémoire de DESS de conservation préventive des biens culturels, Université Paris I – Panthéon Sorbonne, 2005

International Federation of Library Association and Institutions (IFLA). Principes de conservation (rédigés en anglais par Edward P. Adcock, en collaboration avec Marie-Thérèse Varlamoff et Virginie Kremp, traduits en français par Marie-Thérèse Varlamoff et Virginie Kremp) in *International Preservation Issues*, 2001, n° 3. Disponible sur : <http://www.ifla.org/VI/4/news/pchlm-f.pdf#search='ifla%20principes%20de%20conservation> [consulté le 18-11-2005]

TSAGOURIA, Marie-Lise. *Le conditionnement des documents en bibliothèque.* En ligne. Disponible sur : <http://www.culture.gouv.fr/culture/conservation/fr/preventi/documents/c3.pdf> [consulté le 25-10-2005]

3. Valorisation de l’affiche

BEQUET, Gaëlle. *La numérisation des documents patrimoniaux.* En ligne. Disponible sur : <http://www.culture.gouv.fr/culture/conservation/fr/preventi/documents/c13.pdf> [consulté le 01-12-2005]

BURESI, Charlotte, CEDELLE, Laure. *Conduire un projet de numérisation.* Villeurbanne : Enssib, 2002

EZRATI, Jean-Jacques, HARDY, René, LAFFITTE, Marie-Pierre et alii. *Les conditions d’exposition des documents graphiques.* En ligne. Disponible sur : <http://www.culture.gouv.fr/culture/conservation/fr/preventi/documents/c14.pdf> [consulté le 20-11-2005]

FRANCE. Direction du Livre et de la Lecture. *La bibliothèque multimédia.* En ligne. Disponible sur : <http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/bibliotheque/dll/informatique/c7.pdf> [consulté le 28-11-2005]

FRANCE. Ministère de l'éducation nationale et de la recherche. Sous-direction des bibliothèques et de la documentation. *Numériser les collections.* En ligne. Disponible sur : <http://www.sup.adc.education.fr/bib/> [consulté le 22-12-2005]

VILLENET-HAMEL, Mélanie. *Maison du Livre et de l’Affiche : les Silos de Chaumont.* Rapport de stage pour l’obtention du DCB, 2004. En ligne. Disponible sur : <http://www.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/rsvillenet.pdf> [consulté le 04-10-2005]

4. Quelques sites de référence

CHAN, Centre Historique des Archives Nationales, Paris. En ligne. Disponible sur : <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/> [consulté le 22-12-2005]

Direction des Archives de France. En ligne. Disponible sur : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/> [consulté le 22-12-2005]

Duke University Libraries. Rare book, manuscript, and special collections library. En ligne. Disponible sur : <http://library.duke.edu/specialcollections/> [consulté le 22-12-2005]

Museums and the Online Archive of California (MOAC). En ligne. Disponible sur : <http://www.bampfa.berkeley.edu/moac/> [consulté le 22-12-2005]

PLEADE. EAD sur le Web. En ligne. Disponible sur : <http://www.pleade.org/>
[consulté le 22-12-2005]

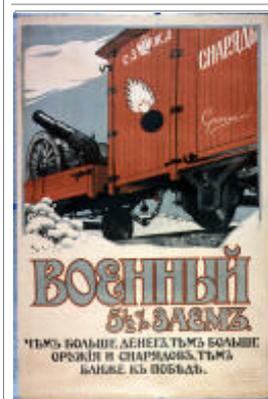
Table des annexes

ANNEXE 1 EXEMPLES DE NOTICES D’AFFICHES.....	83
ANNEXE 2 ECRANS DU LOGICIEL XMETAL.....	89
ANNEXE 3 NOTICE D’UTILISATION RAF.....	103
ANNEXE 4 FOURNITURES POUR LE RANGEMENT DES AFFICHES....	106

Annexe 1 Exemples de notices d'affiches

Bibliothèque municipale de Lyon (Fonds ancien)

Cote : AffM0251
Artistes : Varjanski Vlad., 18??-19??
Titre : Emprunt de guerre 5,5%
Date : **1914-1918**
Technique : lithographie
Dimensions : 102 x 69 cm
Inscription : signée m.d.
Descripteurs : civisme ; première guerre mondiale ;
 : écriture cyrillique ; transport
 ferroviaire ; wagon ; rail ; arme à feu
 ; canon ; fond de paysage ; colline ;
 village ; ciel ; nuage ; neige
Notes : plus on aura d'argent plus on aura
 d'armes et de munitions plus on se
 rapprochera de la victoire



[Plein écran](#)

[Haute résolution](#)

Bibliothèque nationale de France – Département des Estampes et de la photographie

auteur

[Cassandre, 1901-1968](#)

titre/auteur	L.M.S., the best way, London Midland and Scottish R[ailwa]y. : [affiche] / A. Mouron-Cassandre 28
édition	[S.l.] : [s.n.], 1928
impression	[s.l.], [s.n.]
description	1 estampe affiche lithographie, coul., 110 x 73 cm
note(s)	2 exemplaires
mot matière	Transports et communications Chemins de fer
mot matière	London Midland and Scottish R[ailwa]y, Grande-Bretagne

NB : Il s'agit d'une notice extraite de la base BN – Opaline. Le fichier papier de la salle étant en cours de conversion rétrospective, les notices qui y figurent auront la même forme.

Bibliothèque Forney

(extraits du fichier papier)

GRUAU (René)
 Musei comunali di Rimini [.] René Gruau Disegni
 affiches [.] Rimini, sala dell' Arengo Piazza
 Cavour 4 dicembre 1993 - 30 gennaio 1994 [des-
 sin de René Gruau] - S.l : Stampa Fantorigrafica,
 1993. - 99 x 69 cm, offset en couleurs

ESTAMPE 213397

GRUAU (René)
 Nouveau spectacle Christian Clerico présente d'ect
 magique . Lido de Paris [dessin de Gruau] .
 - [Paris] Le Lido , Arco , s.a. - 348 x 120 cm ,
 offset en couleurs , signée en bas à droite .

ESTAMPE 216342

GRUAU (René)
 Nouvelle Revue Bal du Moulin Rouge Paris [.]
 Formidable [Dessin de René Gruau] - Paris : lithogra-
 phie IDL graphique, s.d - 316 x 117 cm, lithographie
 en couleurs Signée en bas à gauche

ESTAMPE 201910

Maison du livre et de l'affiche de Chaumont

Type document	
Support	Papier
Pays d'édition	FR
Titre propre	Vis pour nous - Vis sans nous
Adresse	Mémoire juive de Paris  Paris , [2002]
Collation	1 est. (affiche) offset en coul. 167 x 116.5 cm; ent. 175 x 124 cm
Collection	Festival 
Note générale	Reprod. dans catalogue 2003 p. 59 Sélection 14e Concours international (2003)
Note édition	exposition au Collège St saens, Chaumont, du 18 novembre au 12 décembre 2005
Note	Constat d'état établi pour expo St Saëns: entoilage parfois déchiré (coins); trace d'environ 4 cm au bord supérieur droit
Matière - Nom commun	Typographie ** Affiches  - - - Juifs ** Extermination (1941-1945) ** Affiches  - - -
Cote affiche	14 403 1356
Auteur	Apeloig Philippe  , Auteur
Collectivité	Mémoire juive de Paris 

Archives municipales de Lyon

Unité décrite	
Date création	12/06/2001
Par	admin
Modifiée le	13/06/2001
Type d'entrée	Article
Etat article	Validé à localiser ou à transférer
Lien entrée	A valider - 0007 - FI - 00001679 - 1000-1989
Type d'archives	Documents figurés
Identification	
Références	
Etat	A valider
Série	FI
Sous-série	0007
Cote de l'article	0007 FI 00075
Numéro article	00075
Voir	0005 PH 18514
Dates	
Année début	1927
Années extrêmes	1927
Etat de conservation	Satisfaisant
Importance matérielle	
Contexte	
Production	
Gestionnaire	INCONNU
Contenu	
Analyse	1er Mai 1927, manifestation. meeting d'unité.
Typologie	AFFICHE
Classification locale	1K261 Vie politique : 1919-1940
Mots-clés (texte)	1927, 1er Mai
Candidat Objet	1 K 261
Traitement	
Année de base	Année de fin
de révision	
Lieu de conservation	Archives municipales de Lyon
Accès	
Accessibilité	
Niveau de communicabilité	Communicable à tous
Communicabilité	
Année base	Année de fin
communicabilité	
Langue	Français
Sources complémentaires	
Copies	0005 PH 18514

Musée d'Histoire contemporaine

Titre	Cheminots! boycott à toutes les marchandises de l'Espagne fasciste			
Langue	Français			
Lieu d'exécution ou d'impression	Valence (Espagne)			
Exécutant ou imprimeur	Lit. Ortega			
Année d'exécution ou d'impression	1937			
Type	Image fixe			
Sous-type	Affiche			
Matière	Papier			
Entoilage	Non			
Mesures	Hauteur	en	cm	: 34
	Largeur en cm : 25			
	Bon			
Etat de conservation				
Sujet nom commun Rameau	Chemins de fer, Travailleurs des ** France Mouvements antifascistes ** France			
Personne sujet Rameau	Confédération nationale du travail (France) Association internationale des travailleurs			
Lieux sujet Rameau	Espagne ** 1936-1939 (Guerre civile) France ** 1936-1938 (Front populaire)			
Début période couverte	19360000			
Fin période couverte	19390000			
Cote	Aff.24066			
Restrictions de consultation	Consultation sur place			
Restrictions d'utilisation	Reproduction avec autorisation de la BDIC			
Site	MHC/BDIC - Paris			

Statut de l'unité décrite Présent

Annexe 2 Ecrans du logiciel XMetaL

Eadheader :

The screenshot displays the XMetal Author interface for editing an EAD header. The main window shows a hierarchical tree on the left and a detailed view of the header structure in the center. The header content is as follows:

- ead** (root)
 - eadid** Cote: </eadid>
 - filedesc**
 - titlestmt**
 - titleproper**
 - emph** Affiches politiques en Rhône-Alpes en 1971 </emph>
 - titleproper**
 - publicationstmt**
 - publisher** Bibliothèque municipale de Lyon </publisher>
 - address**
 - addressline** 30 bld Vivier-Merle </addressline>
 - addressline** 69003 LYON </addressline>
 - addressline** France </addressline>
 - address**
 - date** 2005 </date>

Below the main header structure, there is a **profiledesc** section:

- creation** Inventaire en ligne encodé par Virginie Rose </creation>
- language** Inventaire écrit en </language> français </language>
- profiledesc**

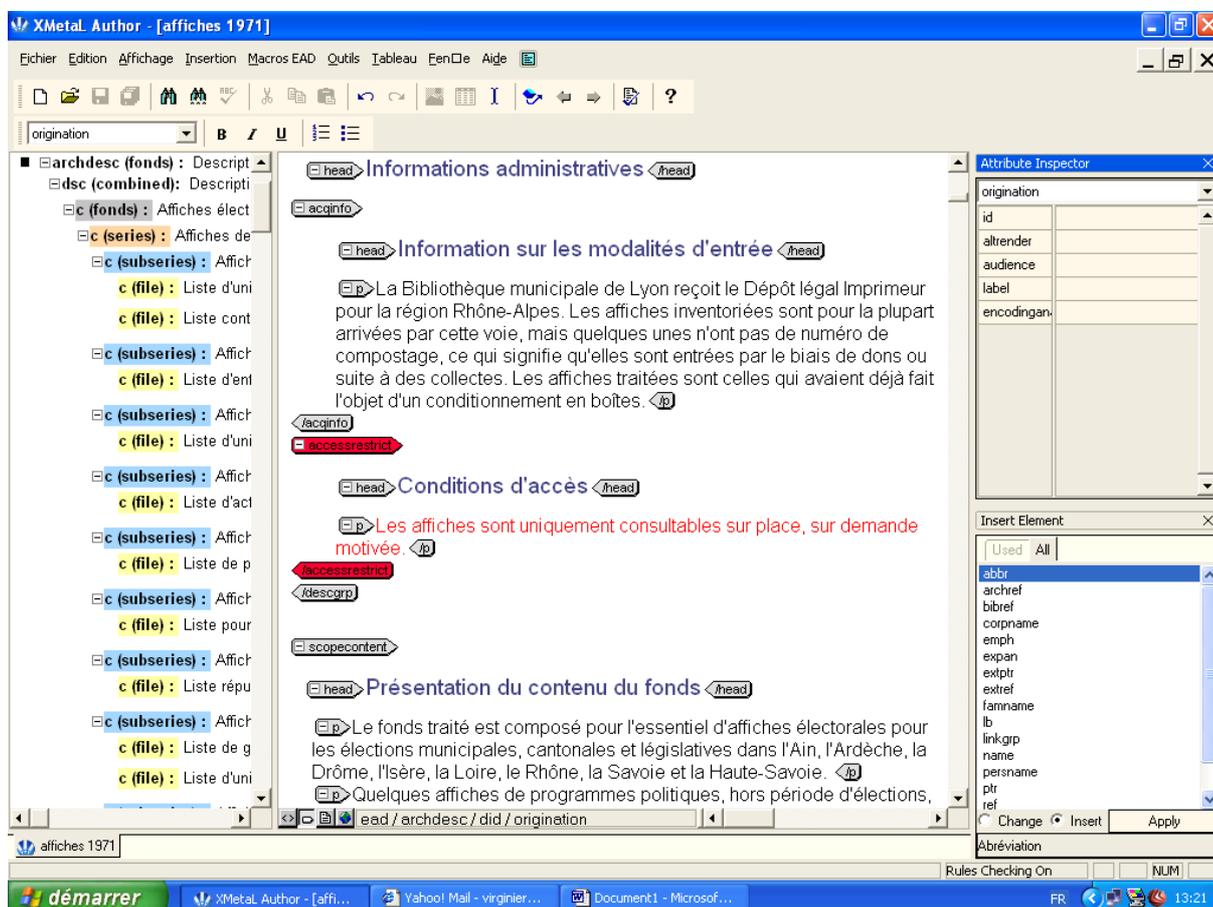
The interface also includes an **Attribute Inspector** on the right, an **Insert Element** list, and a taskbar at the bottom showing the Windows Start button and several open applications.

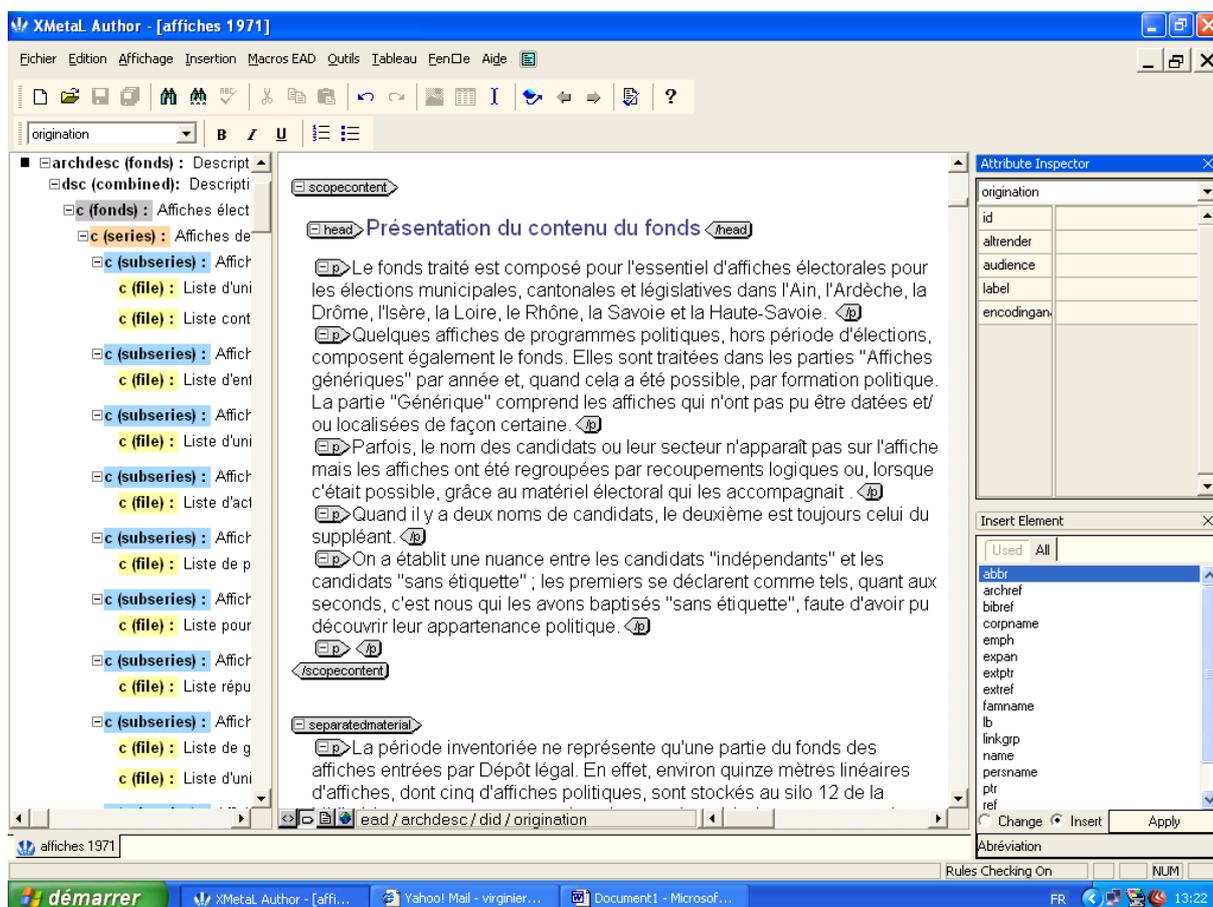
Archdesc :

The screenshot displays the XMetal Author interface for editing a metadata record. The main window shows the following content:

- Left Panel (Tree View):** A hierarchical tree structure showing the record's organization:
 - archdesc (fonds) : Descript
 - dsc (combined) : Descripti
 - c (fonds) : Affiches élect
 - c (series) : Affiches de
 - c (subseries) : Affict
 - c (file) : Liste d'uni
 - c (file) : Liste cont
 - c (subseries) : Affict
 - c (file) : Liste d'ent
 - c (subseries) : Affict
 - c (file) : Liste d'uni
 - c (subseries) : Affict
 - c (file) : Liste d'act
 - c (subseries) : Affict
 - c (file) : Liste de p
 - c (subseries) : Affict
 - c (file) : Liste pour
 - c (subseries) : Affict
 - c (file) : Liste répu
 - c (subseries) : Affict
 - c (file) : Liste de g
 - c (file) : Liste d'uni
- Central Text Area:** The main record content, including:
 - archdesc
 - did
 - head>Description sommaire du contenu</head>
 - unittitle>Affiches politiques en Rhône-Alpes</unittitle>
 - unitdate>1971</unitdate>
 - physdesc>2 boîtes de 64 x 46 cm, soit 209 affiches de différents formats</physdesc>
 - corpname>Bibliothèque municipale de Lyon</corpname>
 - origin>Dépôt légal Imprimeur Rhône-Alpes</origin>
 - unitid>RAF 000292-000500</unitid>
 - abstract>Le fonds traité comprend les affiches des élections municipales de 1971 dans les départements de l'Ain, l'Ardèche, la Drôme, la Loire, le Rhône, la Savoie et la Haute-Savoie.</abstract>
 - descrp
 - head>Informations administratives</head>
 - acqinfo
 - head>Information sur les modalités d'entrée</head>
 - La Bibliothèque municipale de Lyon reçoit le Dépôt légal Imprimeur pour la région Rhône-Alpes. Les affiches inventoriées sont pour la plupart
- Right Panel (Attribute Inspector):** A table for inspecting attributes:

id	altrender	audience	label	encodingan
- Bottom Panel (Insert Element):** A list of available elements for insertion:
 - abbr
 - archref
 - bibref
 - corpname
 - emph
 - expan
 - extptr
 - extref
 - famname
 - lb
 - linkgrp
 - name
 - persname
 - ntr





Sommaire :

The screenshot shows the XMetal Author software interface. The main window displays the XML structure of a document titled "affiches sommaire". The XML content is as follows:

```

<head>Description des collections/Liste du contenu</head>
<c>
  1
  <did>
    <unittitle>Affiches politiques en <geogname>Rhône-Alpes</geogname> de
    <date>1955 à 1959</date> </unittitle>
    <unitid>RAF 000001-000103</unitid>
  </did>
  <scopecontent>
    <p>Le fonds traité comprend les affiches des élections cantonales de 1955, des élections législatives partielles de 1957, des élections législatives de 1958 et des élections municipales de 1958 dans le département du Rhône. </p>
  </scopecontent>
  <otherfindaid> <archref>Instrument de recherche du fonds des Affiches politiques en Rhône-Alpes de 1955 à 1959 </archref> </otherfindaid>
</c>
<c>
  2
  <did>
    <unittitle>Affiches politiques en <geogname>Rhône-Alpes</geogname> de
    <date>1961 à 1965</date> </unittitle>
  </did>
</c>

```

The interface includes a menu bar (Fichier, Edition, Affichage, Insertion, Macros EAD, Outils, Tableau, Fenêtre, Aide), a toolbar, a left sidebar with a tree view showing the document structure (ead, eadheader, frontmatter, archdesc, dsc, subfonds), and a right sidebar with an "Attribute Inspector" and an "Insert Element" dialog. The Windows taskbar at the bottom shows the "démarrer" button and several open applications.

The screenshot displays the XMetaL Author interface for editing XML content. The main window shows a document structure with two entries under 'eadheader'. The first entry (id=2) has a title 'Affiches politiques en Rhône-Alpes de 1961 à 1965' and a description: 'Le fonds traité comprend des affiches des élections cantonales de 1961, des élections législatives de 1962, des élections cantonales de 1964 et des élections municipales de 1965 dans le département du Rhône.' The second entry (id=3) has a title 'Affiches politiques en Rhône-Alpes en 1967'.

On the left, a tree view shows the document structure:

- ead
 - eadheader : Cote:
 - frontmatter
 - archdesc (otherlevel) : Des...
 - dsc (combined): Descripti...
 - c (subfonds) : Affiches p...
 - c (subfonds) : Affiches p...

On the right, the 'Attribute Inspector' shows the following attributes for the selected element:

eadid	
publicid	
urn	
url	
countrycode	FR
mainagency	693836101
identifier	
encodingan...	

The 'Insert Element' dialog is also visible at the bottom right.

Arborescence :

Niveaux du fonds (« fonds ») et de la série (« series ») :

The screenshot displays the XMetal Author interface for editing a document titled "affiches 1971". The main window shows a hierarchical tree structure of the document's content, with the following elements visible:

- archdesc (fonds)**: Descripti
- dsc (combined)**: Descripti
- c (fonds)**: Affiches élect
- c (series)**: Affiches de
- c (subseries)**: Affict
 - c (file)**: Liste d'uni
 - c (file)**: Liste cont
- c (subseries)**: Affict
 - c (file)**: Liste d'ent
- c (subseries)**: Affict
 - c (file)**: Liste d'uni
- c (subseries)**: Affict
 - c (file)**: Liste d'act
- c (subseries)**: Affict
 - c (file)**: Liste de p
- c (subseries)**: Affict
 - c (file)**: Liste pour
- c (subseries)**: Affict
 - c (file)**: Liste répu
- c (subseries)**: Affict
 - c (file)**: Liste de g
- c (subseries)**: Affict
 - c (file)**: Liste d'uni

The main editing area shows the following structure:

```

<head>Description des collections/Liste du contenu</head>
<c>
  1
  <did>
  <unittitle>Affiches électorales</unittitle>
  <date>1971</date>
  </did>
  <c>
    1.1
    <did>
    <unittitle>Affiches des élections municipales</unittitle>
    <date>14 et 21-03-1971</date>
    <geogname>Rhône</geogname>
    </did>
    <c>
      1.1.1
      <did>
      <unittitle>Affiches de la ville de</unittitle>
      <geogname>Saint-Priest</geogname>
      </did>
      <c>
        1.1.1.1
        <did>
        <unittitle>Liste d'union socialiste conduite par</unittitle>
        <persname>André Verrot</persname>
        </unittitle>
        <physdesc>1 affiche de 80 x 60 cm</physdesc>
        <phystacet>avec un
  
```

On the right side, the **Attribute Inspector** shows the following attributes for the selected element:

origination	
id	
altrender	
audience	
label	
encodingan	

The **Insert Element** panel shows a list of available elements:

- abbr
- archref
- bibref
- corpname
- emph
- expan
- extptr
- extref
- famname
- lb
- linkgrp
- name
- persname
- ptr
- ref

The status bar at the bottom indicates the current path: `ead / archdesc / did / origination`. The Windows taskbar at the bottom shows the system tray with the time 13:23 and the language set to FR.

Niveaux de la sous-série (« subseries ») et du dossier (« file ») :

The screenshot displays the XMetaL Author interface for a project named "affiches 1971". The left pane shows a tree structure with nodes for "c (subseries)" and "c (file)". The central pane shows the XML structure for a selected node, including elements like "date", "geogname", and "unittitle". The right pane shows the Attribute Inspector for the selected element.

XML Structure:

```

<c>
  1.2
  <did>
    <unittitle>Affiches des élections municipales </unittitle>
    <date>14 et 21-03-1971 </date>
    <geogname>Savoie </geogname>
  </did>
  <c>
    1.2.1
    <did>
      <unittitle>Affiches de la ville de </unittitle>
      <geogname>Villard-sur-Doron </geogname>
    </did>
    <c>
      1.2.1.1
      <did>
        <unittitle>Liste d'union républicaine de défense des intérêts de rénovation et de tourisme </unittitle>
        <physdesc>1 affiche de 76 x 60 cm </physdesc>
        <unittid>RAF 000324 </unittid>
      </did>
    </c>
    <c>
      1.2.1.2
      <did>
        <unittitle>Liste d'union défense communale et inter-
  
```

Attribute Inspector:

id	
altrender	
audience	
level	item
otherlevel	
encodingan	
lpattern	

Insert Element:

Used	All
head	

Niveau de la pièce (« item ») :

The screenshot shows the XMetal Author software interface. The main window displays a document structure tree on the left and a main text area in the center. The text area contains XML tags and content, including a title "Affiches de la ville de Pigny-Chatenod" and a list of actions for development and community interest. The Attribute Inspector on the right shows the current element's attributes, including id, altrender, audience, level, otherlevel, encodingan, and tpattern. The Insert Element dialog box is also visible, showing the "head" element being inserted.

Document Structure Tree (Left):

- c (file): Affiche po
- c (file): Liste de e
- c (file): Liste d'int
- c (subseries): Affich
- c (file): Liste d'uni
- c (subseries): Affich
- c (file): Liste d'uni
- c (subseries): Affich
- c (file): Liste d'act
- c (item): Electrice
- c (subseries): Affich
- c (file): Liste d'exq
- c (subseries): Affich
- c (file): Liste d'ent
- c (subseries): Affich
- c (file): Liste d'uni
- c (file): Liste d'uni
- c (subseries): Affich
- c (item): M. retire
- c (subseries): Affich
- c (file): Liste d'uni

Main Text Area (Center):

1.2.7

<did>

<unittitle>Affiches de la ville de <geogname>Pigny-Chatenod </geogname> </unittitle>

</did>

<c>

1.2.7.1

<did>

<unittitle>Liste d'action pour le développement et l'intérêt de la commune </unittitle>

<physdesc>1 affiche de 80 x 60 cm </physdesc>

<unittid>RAF 000336 </unittid>

</did>

</c>

1.2.7.2

<did>

<unittitle>Electrices, électeurs, il faut que vous sachiez ... par <persname>Joseph Beauquis </persname> </unittitle>

<physdesc>1 affiche de 80 x 60 cm </physdesc>

<unittid>RAF 000337 </unittid>

</did>

</c>

Attribute Inspector (Right):

id	
altrender	
audience	
level	item
otherlevel	
encodingan	
tpattern	

Insert Element (Bottom Right):

Used All

head

Change Insert Apply

Intitulé

Rules Checking On NUM

Windows Taskbar (Bottom):

- démarrer
- XMetal Author - [affi...
- Yahoo! Mail - virginier...
- Document1 - Microsof...
- FR
- 13:19

Annexe 3 Notice d'utilisation RAF

Le fonds des affiches électorales entrées par dépôt légal est un fonds ouvert. En effet, il y a des affiches au-delà de la période déjà traitée et cinq mètres linéaires d'affiches, stockées au silo 12, couvrant la période 1943 à 1978 viendront à terme enrichir l'inventaire.

Dans cette optique, le travail déjà entrepris tient compte de la nécessité d'ajouts futurs.

Par exemple, le terme «affiches» qui apparaît à chaque niveau <c> est systématiquement mis au pluriel en prévision d'enrichissements ultérieurs.

Tous les noms de personne (<persname>), de parti politique (<corpname>), de lieu (<geogname>) et de date (<date>) ont été balisés dans cette même perspective. La majorité des noms n'ont pas de forme normalisée dans la mesure où très peu de candidats rhônalpins apparaissent dans le catalogue de la bibliothèque ou dans la liste des autorités de la BnF. N'apparaissent dans <controlaccess> que les formes normalisées.

Structure générale du document :

Un découpage arbitraire a été fait en fonction du nombre d'affiches par tranches d'années. Ainsi, de 1955 à 1959, il y a l'équivalent d'une boîte, alors que l'année 1971 couvre à elle seule deux boîtes. Toutefois, les élections de l'année 1971 apparaissent dans le même <c>. Chaque changement de période implique l'ouverture d'un nouveau niveau <subfonds>.

À l'intérieur de chaque tranche d'années (<subfonds>), les dossiers sont imbriqués de la façon suivante :

- type d'élection (cantonale, législative ou municipale) + zone géographique
+ date de l'élection : <series>

- parti politique : <subseries>
- nom du candidat ou de la liste : <file>
- (- affiche elle-même : <item>)

Pour les élections municipales, l'organisation est la suivante :

- zone géographique (département) : <series>
- ville : <subseries>
- liste : <file>
- (- affiche elle-même : <item>)

Le niveau de la pièce est rarement atteint. Le plus petit niveau est généralement celui du candidat. Sous l'élément <file>, on trouve néanmoins le descriptif succinct de toutes les affiches du candidat pour l'élection concernée. Dans <physdesc> apparaissent donc les dimensions de chaque affiche, la description peut être complétée par un élément <physfacet> qui précise au besoin la présence de la photographie du candidat.

Structure de chaque inventaire :

Étant donné la quantité d'informations dans l'inventaire (tel qu'il est actuellement et surtout tel qu'il sera à l'avenir), le choix a été fait de le scinder en plusieurs parties (une par période) entre lesquelles il reste néanmoins possible de naviguer (grâce aux éléments <archref> contenus dans <otherfindaid>. Pour cela, on peut se reporter au document « Affiches politiques en Rhône-Alpes de 1955 à 1971 : sommaire ».

Cote :

Les affiches sont cotées à l'unité grâce à un numéro séquentiel à six chiffres précédé des lettres RAF (pour Rhône-Alpes Affiches). La cote est portée au crayon papier en haut à droite sur chaque affiche.

Le plus petit niveau généralement employé étant celui du candidat ou du parti, c'est dans la balise <file> qu'apparaissent les cotes extrêmes des affiches de celui-ci (dans la balise <unitid>). La cote des documents traités au niveau de la pièce apparaît évidemment au niveau <item>.

Indexation :

Il est possible de normaliser la forme de chaque élément balisé au fur et à mesure de l'encodage. On peut également faire remonter les formes normalisées les plus fréquemment rencontrées dans l'instrument de recherche dans la balise <controlaccess>. Chaque nom de personne, de collectivité, de lieu géographique et chaque date ayant été balisé au fil de l'encodage, il sera possible d'ajouter directement la forme normalisée au fur et à mesure des créations.

Annexe 4 Fournitures pour le rangement des affiches

Meubles à tiroirs :

10 tiroirs - L : 1359 P : 950 H : 716 mm = environ 1500 euros

Fournisseurs : Alpia, Kind, Diatrace

Boîtes polypropylène :

Boîte type affiche : 750 x 490 x 50 mm = 24 euros environ

Boîtes type affiche : 955 x 700 x 55 mm = 48 euros environ

Tubes : 900 x 110 x 110 mm = 16,50 euros environ

Tubes : 1250 x 110 x 110 mm = id.

Tubes : 1700 x 85 x 85 mm = id.

Tubes : 1250 x 210 x 210 mm = 68 euros environ

NB : Prix unitaire hors taxe, livré monté. Tarifs dégressifs en fonction du nombre de boîtes ou de tubes commandés. D'autres formats existent.

Fournisseurs : Cauchard, Ardenplast

Boîtes carton dit « de conservation » :

Tarifs disponibles à la comptabilité

Fournisseur : Cauchard

Une site utile : http://www.ocim.fr/sommaire/dossiers/liste_fournisseurs.pdf

[consulté le 12-12-2005]

(Liste des fournisseurs et prestataires de service en conservation)